

RAPPORT 2021

TERRITOIRES DE VIE



Une analyse spatiale globale
de l'étendue estimée des aires
et territoires conservés par les
Peuples Autochtones et les
communautés locales



Dédicace

Territoires de vie : Rapport 2021 est dédié à **Ghanimat Azhdari** (1983-2020), une jeune leader passionnée de la confédération des tribus Qashqai en Iran. Ghanimat était une spécialiste des systèmes d'information géographique (SIG) et de la cartographie communautaire, travaillant sans relâche en faveur de la documentation participative des territoires de vie avec les fédérations et unions nationales des tribus nomades en Iran (UNINOMAD et UNICAMEL). Elle contribuait à l'élaboration de ce rapport grâce à ses connaissances approfondies, ses compétences et sa passion lorsque sa vie a été injustement interrompue le 8 janvier 2020. Ghanimat exerçait plusieurs fonctions au sein du Centre for Sustainable Development and Environment (Centre pour le développement durable et l'environnement, CENESTA) en Iran et plus globalement au sein du Consortium APAC, et poursuivait des études doctorales à l'Université de Guelph au moment de son décès. Elle nous manque énormément. Son héritage se perpétuera au travers du travail des nombreuses personnes dont elle a changé la vie pendant son cours passage sur terre.



Remerciements

Nous tenons à remercier les Peuples Autochtones et les communautés locales qui ont autodéclaré leurs APAC et les données les concernant, que ce soit dans le but de réaliser ce rapport ou bien, auparavant, dans le cadre de l'initiative mondiale de soutien aux APAC, notamment dans les bases de données du registre des APAC et de l'initiative de Protected Planet. Merci à ceux et celles qui nous ont autorisés et conseillés sur l'utilisation de leurs ensembles de données mondiaux et qui ont revu le texte de ce rapport, notamment (par ordre alphabétique de nom de famille) : Neville Ash, Heather C. Bingham, Neil D. Burgess, Stuart Butchart, Brandie Fariss, Larry Gorenflo, David Harmon, Christina Kennedy, Cécé Noël Kpoghomou, Jonathan Loh, Jim Oakleaf, Andrew Plumtre et Suzanne Romaine.

La production de ce rapport a été soutenue par l'initiative mondiale de soutien aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (ICCA-GSI), qui est financée par le gouvernement allemand via son ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et exécutée par le Programme de microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM). Les principaux partenaires comprennent le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Consortium APAC, le Programme mondial sur les aires protégées et conservées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre mondial pour le suivi de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC). Enfin, nous remercions les nombreuses communautés, organisations et personnes dont le travail de plusieurs décennies a contribué à l'enrichissement de la base de connaissances sur ces questions, dont une partie seulement est citée dans le présent document.

Supported by:



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



based on a decision of the German Bundestag



Citation suggérée

UNEP-WCMC et Consortium APAC (2021). Une analyse spatiale mondiale de l'étendue estimée des aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales, Territoires de vie : Rapport 2021. UNEP-WCMC (Cambridge, R.-U.) et Consortium APAC (mondial).

Auteurs

Jessica Stewart (UNEP-WCMC & Membre d'Honneur du Consortium APAC)

Joe Gosling (UNEP-WCMC)

Colleen Corrigan, Ph.D. (Conservation Matters, LLC. & Membre d'Honneur du Consortium APAC)

Holly C. Jonas (Coordinatrice Internationale, Consortium APAC)

Leila Vaziri Zanjani (Université Concordia et Membre d'Honneur du Consortium APAC)

June Rubis, Ph.D. (Sydney Environment Institute, Université de Sydney et Co-présidente du thème « Documenter les territoires de vie », Consortium APAC)

Crédits photos

Couverture et quatrième de couverture : Roshni Lodhia.

Contributeurs

Conception graphique : Ines Hirata

Illustrations : Jesed Mateo Montejo

À propos de ce rapport

Ce rapport technique fait partie d'un processus continu visant à développer la base de connaissances sur les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (parfois abrégés en « APAC-territoires de vie »). Il s'appuie sur les meilleures informations disponibles au moment de l'analyse et est appelé à être développé de manière continue ; à ce titre, les auteurs et autrices invitent les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires et à manifester leur intérêt pour une collaboration (pour toute correspondance, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : iccregistry@unep-wcmc.org). Ce rapport technique fait partie de « Territoires de vie : Rapport 2021 », un rapport du Consortium APAC qui comprend également 17 études de cas de territoires de vie, six études de cas nationales et régionales, et un résumé du rapport complet. L'analyse spatiale mondiale et les autres composantes, ainsi que le rapport dans son intégralité, sont disponibles à l'adresse suivante : report.territoriesoflife.org/fr.



Droit d'auteur

2021 Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Centre mondial pour le suivi de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) est un centre d'excellence mondial sur la biodiversité. Le Centre est le fruit d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'organisation caritative WCMC, dont le siège est au Royaume-Uni. Ensemble, nous affrontons la crise mondiale à laquelle est confrontée la nature.

Cette publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que la source soit mentionnée. La réutilisation de toute figure est soumise à l'autorisation des détenteurs des droits originaux. La présente publication ne peut être utilisée pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans l'autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'une déclaration sur l'objet et l'étendue de la reproduction, doivent être envoyées au Directeur, UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, Royaume-Uni.

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des organisations contributrices ou des éditeurs. Les désignations employées et la présentation du matériel dans ce rapport n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement ou des organisations contributrices, des éditeurs ou des diffuseurs concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une zone urbaine ou de ses autorités; la délimitation de ses frontières ou de ses limites; ou la désignation de son nom, de ses frontières ou de ses limites. La mention d'une entité commerciale ou d'un produit dans cette publication n'implique pas l'approbation du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le contenu de ce rapport ne représente pas nécessairement les opinions du Consortium APAC dans son intégralité ou de ses bailleurs de fonds.

Une version modifiée de la base de données des APAC potentielles développée pour ce rapport est disponible, sujette à des conditions d'utilisation spécifiques, auprès de l'UNEP-WCMC. Veuillez contacter iccaregistry@unep-wcmc.org.



Centre pour le suivi de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC)
219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, UK
Tel: +44 1223 277314 www.unep-wcmc.org

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement encourage les pratiques respectueuses de l'environnement au niveau mondial et dans ses propres activités. Notre politique de distribution vise à réduire l'empreinte carbone du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Résumé | 10 |
| Principales conclusions | 11 |
| PARTIE I : INTRODUCTION, OBJECTIFS ET MÉTHODES | 14 |
| Introduction | 14 |
| Objectif de l'analyse | 14 |
| Défis associés à la documentation mondiale des APAC | 17 |
| Méthodes | 18 |
| Création de la couche des APAC potentielles | 18 |
| Découverte de chevauchements spatiaux entre les APAC potentielles et d'autres ensembles de données | 18 |
| PARTIE II : RÉSULTATS | 22 |
| Section 1 : Couverture mondiale des APAC potentielles | 22 |
| Section 2 : Les APAC potentielles et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 | 23 |
| 2.1. Couverture des aires terrestres protégées et conservées | 26 |
| 2.1.1. Principaux résultats et leurs implications | 26 |
| 2.2. Réseau écologiquement représentatif | 27 |
| 2.2.1. Principaux résultats et leurs implications | 28 |
| 2.3. Zones d'importance pour la biodiversité | 28 |
| 2.3.1. Principaux résultats et leurs implications | 29 |
| Section 3 : APAC potentielles, forêts et stabilisation du climat | 31 |
| 3.1. Paysages Forestiers Intacts | 31 |
| 3.1.1. Principaux résultats et leurs implications | 32 |
| 3.2. La gouvernance des forêts et du feu | 33 |
| 3.3. Filet de sécurité mondial | 34 |
| 3.3.1. Principaux résultats et leurs implications | 35 |
| Section 4 : Conserver simultanément la diversité biologique et culturelle | 36 |
| Section 5 : Pressions de développement pesant sur les APAC potentielles | 37 |
| 5.1. Principaux résultats et leurs implications | 40 |
| PARTIE III : Conclusions | 41 |
| Bibliographie | 42 |
| Annexe 1 : Les données et leurs limites | 49 |
| Ensembles de données utilisés | 49 |
| Limites de la couche des APAC potentielles | 54 |
| Annexe 2 : Méthodes détaillées | 55 |
| Annexe 3 : La distinction juridique entre les droits des Peuples Autochtones et les droits des communautés locales | 57 |



Encadré 1.**Termes clés et abréviations**

Peuples Autochtones : Il n'existe pas de définition officielle ou universellement reconnue des Peuples Autochtones, mais la description la plus citée est celle de **Cobo (1981)**, notamment le passage suivant : « Par communautés, peuples et nations autochtones, il faut entendre ceux qui, liés par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distincts des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ce sont à présent des éléments non dominants de la société et ils sont déterminés à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques ».

Communautés locales : Il n'existe pas de description ou de définition claire de ce concept ; **une note de la CDB de 2013** explique : « De nombreuses communautés peuvent être considérées comme locales et peuvent également être décrites comme des communautés traditionnelles... Elles sont culturellement diverses et sont présentes sur tous les continents habités » [traduction libre]. Dans ce rapport, le terme communautés locales fait référence aux communautés dont les identités, les cultures, les systèmes de connaissances, les pratiques et les moyens de subsistance sont étroitement liés à leurs aires et terres collectives et y sont profondément ancrés.

Terres des Peuples Autochtones et des communautés locales : Terres (pouvant inclure des zones d'eau douce) sur lesquelles les Peuples Autochtones ou les communautés locales détiennent la propriété et/ou l'autorité de gouvernance par le biais d'un mélange complexe de propriétés foncières individuelles, familiales et communautaires, indépendamment de la reconnaissance juridique de l'État. Ces terres ne sont pas nécessairement gouvernées ou gérées

par des institutions et des systèmes coutumiers ou ancrés dans la culture. Elles ne sont pas non plus nécessairement conservées ou utilisées de manière durable sur le long terme.

APAC-territoires de vie : Il s'agit d'un sous-ensemble des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales qui sont gouvernées d'une manière qui engendre des résultats positifs en matière de conservation. APAC est une abréviation pour les aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales, souvent appelés territoires de vie. Les APAC et les territoires de vie sont des termes et des concepts généraux largement utilisés, y compris dans ce rapport, et sont destinés à la communication dans des contextes intrinsèquement divers ; ils ne sont pas destinés à remplacer les concepts ou les noms de lieux locaux. Ils présentent généralement trois caractéristiques (**ICCA Consortium, 2021a**):

- Il existe un lien étroit et profond entre une aire ou un territoire et le Peuple Autochtone ou la communauté locale qui en est le gardien ou la gardienne. Cette relation est généralement ancrée dans l'histoire, dans l'identité sociale et culturelle, dans la spiritualité et/ou dans le fait que les gens dépendent du territoire pour leur bien-être matériel et immatériel
- Le peuple gardien ou la communauté gardienne prend et applique (seul ou avec d'autres acteurs) des décisions ou des règles concernant l'aire ou le territoire par le biais d'une institution de gouvernance fonctionnelle et autodéterminée, qui peut ou non être reconnue par des tiers ou par le droit législatif du pays concerné
- Les décisions et règles de gouvernance ainsi que les efforts de gestion des personnes ou communautés concernées contribuent globalement de manière positive à la conservation de la nature ainsi qu'aux moyens de subsistance et au bien-être de la communauté.

Les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales peuvent présenter

une ou plusieurs de ces caractéristiques, mais ne sont généralement pas considérées comme des APAC (au sens large, et sous réserve de leur consentement libre, informé et préalable) à moins qu'elles ne présentent ces trois caractéristiques.

APAC potentielles : À partir des données spatiales utilisées dans ce rapport, il s'agit des aires estimées comme APAC potentielles. Elles présentent une bonne condition écologique et semblent correspondre aux principales caractéristiques des APAC (voir ci-dessus). Elles pourraient être considérées comme des APAC en pratique si elles étaient identifiées comme telles par leurs gardiens (leurs noms locaux étant toujours reconnus et ayant la priorité). La « couche des APAC potentielles » fait référence à la couche de données spatiales des APAC potentielles et connues, créée spécifiquement pour cette analyse. Elle est dite « potentielle », car la grande majorité de la couche de données est constitué de sites qui n'ont pas été déclarés comme étant des APAC par les Peuples Autochtones et les communautés locales qui en sont les gardiens (seuls 119 sites ont été autodéclarés comme étant des APAC)¹. Par conséquent, cette couche de données est utilisée comme une estimation de l'endroit où les APAC-territoires de vie pourraient se trouver, selon les meilleures données et méthodes disponibles à l'heure actuelle (les limites de cette méthode sont décrites en détail à l'annexe 1).

Aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé : Dans ce rapport, ce terme fait référence à toutes les aires protégées et conservées qui ne sont pas sous la gouvernance des Peuples Autochtones et des communautés locales² (car ces sites ont été ajoutés à la couche des APAC potentielles). Ce terme inclut les sites sous gouvernance publique et privée ainsi que sous gouvernance partagée (**Borrini-Feyerabend, 2013**). Bien que la gouvernance partagée puisse inclure des arrangements avec les Peuples Autochtones et les communautés locales, l'information sur les parties impliquées dans la gouvernance partagée n'est pas enregistrée dans les bases de données de l'initiative de Protected Planet utilisées ici. Il n'a donc pas été possible de l'évaluer dans ce rapport. Les sites à gouvernance partagée ne représentent

qu'une petite partie de ces données, soit seulement 2 % de toutes les données de l'initiative de Protected Planet.

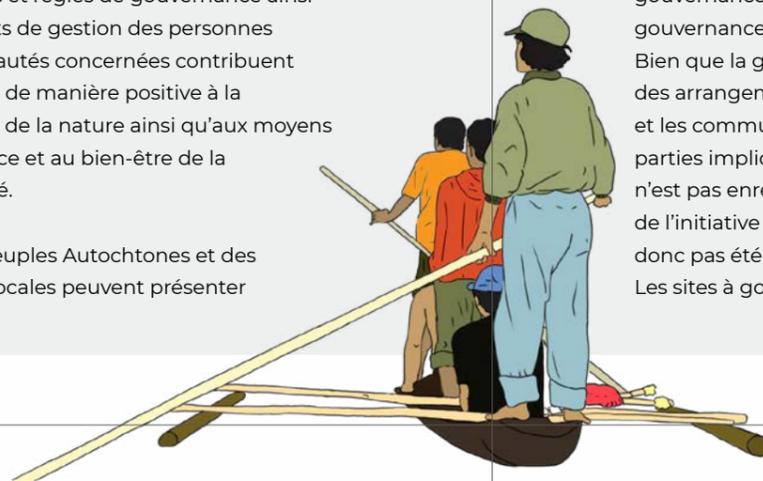
Aires conservées : Bien que le terme « aire conservée » soit utilisé de différentes manières pour décrire des types d'aires et des résultats variés (**Jonas & Jonas 2019**), dans ce rapport, ce terme fait spécifiquement référence aux « autres mesures de conservation efficaces par zone » (AMCE) telles que définies par la CDB³. Ces aires assurent la conservation en dehors des aires protégées.

Gardiens et gardiennes : Dans le présent rapport, ces termes désignent les Peuples Autochtones et les communautés locales qui « prennent soin » de leurs terres, territoires et aires collectives par le biais de leurs systèmes et pratiques culturels, spirituels et sociaux. La garde, tout comme l'intendance, désigne globalement les systèmes, culturels et autres, qui permettent aux Peuples Autochtones et aux communautés locales de « prendre soin » de leur aire ou de leur territoire et d'y vivre en fonction des moyens de ces aires et territoires (**Consortium APAC, 2021b; Consortium APAC 2021c**). Cette notion est nécessairement ancrée dans des lois coutumières ou communautaires, des droits, des systèmes de gouvernance et des pratiques culturelles ; toute reconnaissance des communautés en tant que gardiennes devrait reconnaître l'intégralité de ces systèmes. Ce concept ne doit pas être utilisé pour justifier la dépossession des terres ou des territoires tout en conférant des responsabilités de conservation (par exemple, en s'appropriant des terres ou des territoires en tant qu'aires protégées par l'État tout en imposant aux communautés l'obligation de les conserver, ou en ne respectant pas le droit à l'autodétermination des Peuples Autochtones).

¹ Tout ce qui concerne les APAC-territoires de vie doit être considéré, discuté et vérifié par les Peuples Autochtones et les communautés locales qui en sont les gardiens, dans le respect de leurs droits, de leurs protocoles, des systèmes de connaissances locales et avec leur consentement libre, informé et préalable.

² Selon les versions de janvier 2021 de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et de la base de données mondiales sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (WD-OECM) de l'initiative de Protected Planet.

³ La décision 14/8 de la CDB a défini les AMCE. **CDB (2018)**



Résumé

Nous sommes à un moment critique de l'histoire humaine commune. La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière à quel point les humains et la nature sont interdépendants, à quel point notre santé et notre bien-être sont intimement liés à ceux du reste de la planète, et à quel point la crise climatique, la crise de la biodiversité et les crises sociales sont profondément connectées. Un consensus mondial de plus en plus large se dégage concernant l'une des meilleures opportunités de renverser la vapeur et d'ainsi faire en sorte que notre espèce et les milliards d'autres avec lesquelles nous partageons la planète continuent de coexister et de prospérer dans le futur. Il s'agit notamment d'écouter, de respecter, de reconnaître de manière appropriée et de soutenir les Peuples Autochtones et les communautés locales, dont les cultures et les systèmes de gouvernance ont façonné et nourri la diversité de la vie sur Terre depuis des générations et des millénaires, et qui continuent de le faire aujourd'hui malgré d'importantes menaces. Du niveau local au niveau mondial, tous les acteurs et détenteurs d'obligations dans le secteur de la conservation doivent donner la priorité au renforcement des liens profonds entre la diversité culturelle et biologique, tout en respectant, protégeant et réalisant les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales.

Cette analyse mondiale est la première à estimer l'étendue des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (abrégés en APAC—territoires de vie) et à analyser leurs valeurs de conservation. Elle s'appuie sur un rapport complémentaire produit sur une période similaire (WWF *et al.* 2021, à paraître) qui évalue les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales de manière plus générale ; l'analyse affine l'ensemble de données créé dans ce rapport pour se concentrer spécifiquement sur l'étendue estimée des APAC—territoires de vie. L'analyse fournit des données techniques et scientifiques pour renforcer des aspects clés du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et sa mise en œuvre. L'analyse démontre que la vision à l'horizon 2050 de la Convention sur la Diversité Biologique, « vivre en harmonie avec la nature », ne peut être réalisée que par le biais d'une approche fondée sur les droits humains qui respecte les Peuples Autochtones et les communautés locales en tant que détenteurs de droits et qui tient pour responsable les gouvernements, les organisations de conservation et les acteurs privés en tant que détenteurs d'obligations.

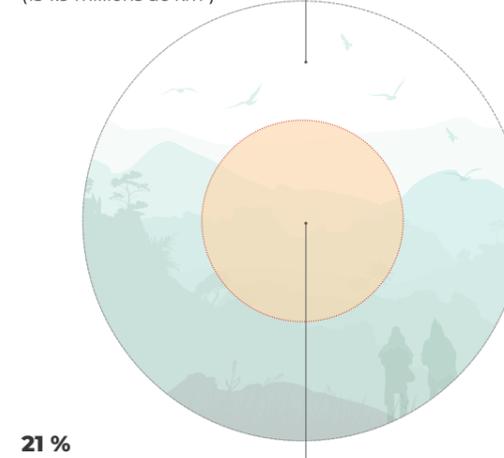
Principales conclusions

• **Les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent un rôle prépondérant dans la gouvernance, la conservation et l'utilisation durable des terres et de la biodiversité de la planète.** On estime que les APAC potentielles couvrent plus d'un cinquième (21 %) des terres de la planète (ce qui correspond approximativement à la taille de l'Afrique) et plus d'un cinquième (22 %) de la superficie des Zones clés pour la

biodiversité (ZCB). En tant que gardiens d'une si grande partie du monde, les Peuples Autochtones et les communautés locales doivent être reconnus et respectés en tant que détenteurs de droits, protagonistes et leaders dans les processus décisionnels pertinents. Leurs droits à l'autodétermination ainsi qu'à leurs terres et territoires collectifs doivent également être reconnus et défendus afin qu'ils puissent se protéger des menaces.

Superficie terrestre totale

(134.9 millions de km²)

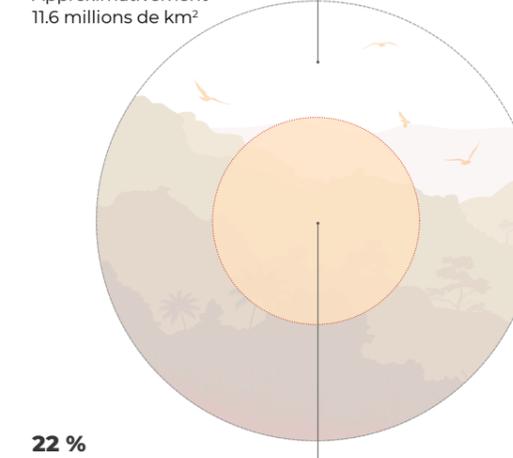


21 %

APAC potentielles
28 millions de km²
(Environ la taille de l'Afrique)

Étendue totale des Zones clés pour la biodiversité terrestres

Approximativement
11.6 millions de km²

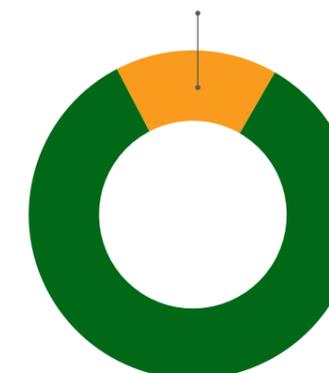


22 %

APAC potentielles
2.6 millions de km²

• **Au moins 16 % de l'étendue des APAC potentielles est fortement exposée aux pressions liées au développement futur des industries des secteurs extractif et primaire.** Bien que ces fortes pressions industrielles ne soient pas inévitables, il est important de se préparer à cette éventualité, notamment en soutenant de manière proactive et urgente les Peuples Autochtones et les communautés locales afin de garantir leurs droits à leurs territoires et terres collectives et à leurs systèmes de gouvernance. Le pourcentage ci-dessus comprend les zones soumises à une pression élevée, mais les 84 % d'étendue restants ne doivent pas être considérés comme exempts de pression due au développement. Étant donné les liens significatifs entre les APAC potentielles et les zones d'importance cruciale pour la biodiversité et pour un climat sain, le soutien aux Peuples Autochtones et aux communautés locales pour garantir leurs droits et pour protéger et défendre leurs territoires contre les pressions industrielles devrait également être une priorité pour tous les acteurs du secteur de la conservation.

Au moins **16 %** de l'étendue des APAC potentielles est fortement exposée aux pressions liées au développement futur des industries des secteurs extractif et primaire.

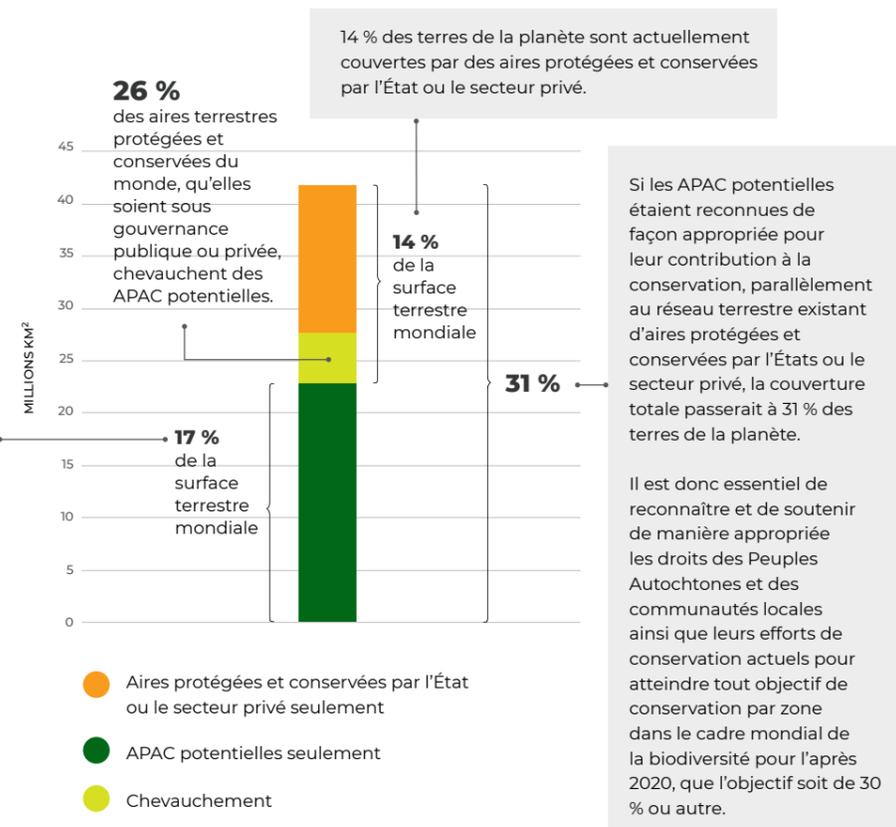


Étendue des APAC potentielles

• **Au moins un quart (26 %) de la superficie totale des aires terrestres protégées et conservées, qu'elles soient sous gouvernance publique ou privée, chevauche des APAC potentielles.** Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont donc vraisemblablement les gardiens *de facto* de nombreuses aires protégées et conservées existantes, sans pour autant être officiellement reconnus comme tels. Dans de nombreux cas, c'est précisément grâce aux actions et aux contributions des Peuples Autochtones et des communautés locales à l'égard de la biodiversité que ces sites ont été jugés « appropriés » pour une protection officielle. Ce chevauchement est également une source de préoccupations majeures étant donné les répercussions à la fois historiques et actuelles des aires protégées et conservées sur les droits humains des Peuples Autochtones et des communautés locales. Ces répercussions comprennent les potentiels déplacements forcés, la discréditation des systèmes coutumiers et locaux de gouvernance et de gestion ainsi que la criminalisation des pratiques culturelles.

• **Près d'un tiers (31 %) des terres de la planète pourraient déjà faire partie d'aires dédiées à**

la conservation et/ou au maintien des terres dans de bonnes conditions écologiques. Si les APAC potentielles étaient reconnues pour leur contribution à la conservation, parallèlement au réseau existant d'aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé (14 % des terres du monde), la couverture totale passerait à 31 %. Cette conclusion souligne l'importance de reconnaître et de soutenir de façon appropriée les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales ainsi que leurs initiatives de conservation existantes pour atteindre tout objectif de conservation par zone dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, que l'objectif soit de 30 % ou autre. Les Peuples Autochtones et les communautés locales ainsi que des organisations de la société civile ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à l'Objectif 2 du projet actuel. Cette analyse met en évidence l'opportunité et la nécessité d'intégrer explicitement à cet objectif les droits humains, la diversité de la gouvernance et l'équité, et de s'assurer que sa mise en œuvre respecte les Peuples Autochtones et les communautés locales en tant que détenteurs de droits.



• **Les APAC potentielles abritent au moins un tiers (33 %) des paysages forestiers intacts du monde.** Elles couvrent également au moins un tiers (32 %) des zones considérées comme essentielles pour inverser la perte de biodiversité, pour prévenir les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et pour renforcer les puits de carbone naturels. Ainsi, en plus d'être les détenteurs de droits sur ces territoires et ces zones, les Peuples Autochtones et les communautés locales sont également des leaders, des protagonistes et des agents de changement dans les efforts autant locaux que mondiaux visant à protéger les paysages forestiers, à stopper la perte de biodiversité, à réduire les incendies de forêt et à atténuer les changements climatiques.

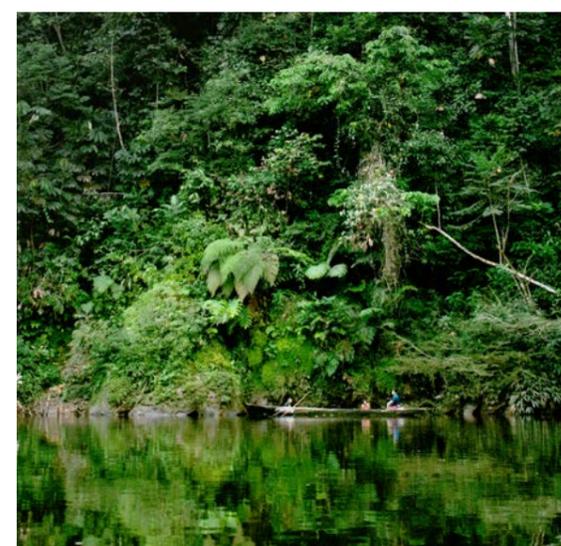


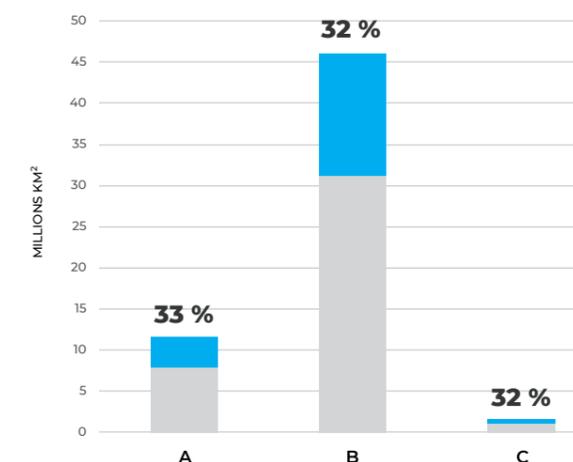
Photo : Jacob Balzani Lööv

• **Certaines aires gouvernées par des Peuples Autochtones et des communautés locales sont reconnues par l'UNESCO comme des sites naturels de valeur universelle exceptionnelle.** Près d'un tiers (32 %) de l'étendue des sites terrestres naturels et mixtes du Patrimoine mondial de l'UNESCO chevauche dans une certaine mesure des APAC potentielles. Ce rôle doit être reconnu et soutenu, et ce, à travers des efforts de conservation visant à renforcer et à entretenir, d'une part, les liens profonds entre la diversité culturelle et biologique au sein des terres et des territoires des Peuples Autochtones et des communautés locales et, d'autre part, les pratiques sociales, culturelles et spirituelles qui nourrissent et ces liens.



Photo : Lopsang Chiring Lama

Étendue couverte par les APAC potentielles



- Étendue couverte par les APAC potentielles
- A : Paysages forestiers intacts
- B : Aires considérées comme essentielles pour inverser la perte de biodiversité, prévenir les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et renforcer les puits de carbone naturels*
- C : Sites terrestres du patrimoine mondial de l'UNESCO

*en dehors du réseau d'aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé

Partie I

Introduction, objectifs et méthodes

Introduction

Les Peuples Autochtones et les communautés locales non autochtones⁴ (dénommés ensuite Peuples Autochtones et communautés locales) sont de plus en plus reconnus pour leur contribution à la santé de la planète. Avec l'attention croissante portée sur le lien entre ces enjeux interconnectés, il est plus important que jamais de mieux comprendre les divers contextes dans lesquels les Peuples Autochtones et les communautés locales vivent et font valoir leurs droits, notamment leur droit à leurs territoires et terres collectives⁵. Le respect, la protection et la défense de ces droits vont certainement devenir un facteur déterminant pour une conservation équitable et efficace dans les années à venir (RRI, 2020a). Alors que les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de l'Organisation des Nations Unies négocient et mettent en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁶, ce rapport vise à mettre en lumière le rôle prépondérant des Peuples Autochtones et des communautés locales dans la conservation de la nature à travers le monde. Il analyse l'étendue mondiale estimée des aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales (abrégé en « APAC-territoires de vie »), contribuant ainsi à la base de données techniques et scientifiques nécessaire pour renforcer les aspects clés du cadre pour l'après-2020 et sa mise en œuvre.

Partout dans le monde, les Peuples Autochtones et les communautés locales entretiennent des relations profondes avec leurs aires et territoires coutumiers et collectifs, ainsi qu'avec la nature qui s'y trouve. Ces relations sont intimement liées à leurs visions autodéterminées de l'avenir et incluent des principes directeurs tels que la réciprocité, le respect et la responsabilité (Artelle et al., 2018, Ayers et al., 2012, Gauvreau et al., 2017). Ces communautés élaborent et appliquent des décisions concernant leurs aires et leurs territoires grâce à leurs propres systèmes de gouvernance, parfois en collaboration avec d'autres, et indépendamment du fait que ces décisions soient ou

non formellement reconnues par les gouvernements des États. Leurs décisions et leurs actions contribuent au bien-être de la communauté et à la conservation de la nature de diverses manières et pour des raisons variées, souvent enracinées dans leurs pratiques culturelles et spirituelles, et dans le but de préserver leurs aires et territoires en l'honneur de leurs ancêtres et pour les générations à venir.

Ces aires et ces territoires ont été reconnus comme des « APAC » dans un large éventail de résolutions et de recommandations émanant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de décisions des Parties à la CDB depuis 2003 et 2004 (Jonas, 2017). Des estimations antérieures suggèrent que les APAC pourraient couvrir une aire égale ou supérieure à celle des aires protégées désignées par les États, bien que leur contribution à la conservation de la nature soit peu, voire pas du tout, reconnue ou soutenue de manière formelle ou appropriée⁷ (Kothari et al., 2012). Cependant, cette base de connaissances est susceptible de sous-estimer de manière significative la diversité, l'étendue, la portée et la profondeur réelles de ces aires et territoires. Cette analyse globale fait partie d'une initiative plus large visant à renforcer les bases de données et de connaissances sur les APAC. Avec 17 analyses effectuées au niveau communautaire et six autres aux niveaux national et sous-régional, cette analyse mondiale fait partie du rapport 2021 réalisé par le Consortium APAC, qui a l'ambition de la mettre à jour et de la réviser au fil du temps (<https://report.territoriesoflife.org/fr/>).

Objectif de l'analyse

Il s'agit de la première analyse mondiale qui rassemble les meilleures informations disponibles à ce jour pour créer une couche de données mondiale représentant l'étendue spatiale estimée des APAC potentielles. Elle complète et s'appuie sur un rapport connexe sur la biodiversité et les valeurs des services écosystémiques des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales (WWF et al., 2021, à paraître).

Encadré 2. Soutenir les Peuples Autochtones et les communautés locales dans la cartographie de leurs APAC.

Cette analyse met en évidence, grâce aux données spatiales disponibles, le rôle crucial que jouent les APAC dans la conservation de la nature au niveau mondial. Cependant, elle souligne également le manque actuel de données sur les APAC documentées (connues). L'estimation de la couverture des APAC par la compilation de divers ensembles de données comporte des limites qui lui sont inhérentes. Afin de réellement connaître la localisation, l'étendue et les diverses valeurs des APAC, il faut aider les Peuples Autochtones et les communautés locales à documenter et cartographier leurs propres APAC selon leurs propres termes, notamment à travers des démarches collectives et collaboratives avec d'autres communautés et initiatives connexes.

Les Peuples Autochtones et les communautés locales qui le souhaitent doivent être en mesure d'être soutenus pour cartographier leurs APAC et, suite à un processus auto-déterminé de consentement libre, informé et préalable réalisé par les communautés elles-mêmes, avoir la possibilité de partager leurs données (Doyle et al., 2019)⁸. Au cours de ce processus, les Peuples Autochtones et les communautés locales ont l'occasion de réfléchir à l'importance de leurs APAC, de discuter des menaces et de décider collectivement de la manière dont leurs données devraient être partagées et utilisées. Il est essentiel qu'au cours de ce processus, les Peuples Autochtones et les communautés locales soient pleinement conscients des avantages potentiels et des autres considérations liées au partage de leurs données cartographiées et qu'ils les prennent en compte (UNEP-WCMC, 2021a).

Permettre aux Peuples Autochtones et aux communautés locales de déclarer les limites numérisées de leurs APAC pourrait faciliter leurs démarches visant à obtenir une reconnaissance appropriée et à défendre leurs territoires. D'un point de vue mondial, la cartographie des APAC peut mener à une meilleure compréhension de leurs valeurs de conservation collectives. Les aires peuvent être comptabilisées dans les objectifs de conservation mondiaux, si les gardiens des APAC le souhaitent, et elles peuvent être prises en compte lors de la prise de décisions dans de nombreux secteurs.

Les auteurs reconnaissent la complexité de la collecte et du partage de données si sensibles et soutiennent l'idée de laisser aux Peuples Autochtones et aux communautés locales le soin de décider si et comment leurs données peuvent être partagées et utilisées.

- ⁴ Bien que ces deux groupes ne soient mis en commun que dans le contexte des relations étroites entre leurs cultures et leurs aires et territoires, les auteurs reconnaissent les différences claires qui existent entre ces groupes en vertu du droit international. Voir l'annexe 3 pour un aperçu de la distinction juridique entre les droits des Peuples Autochtones et ceux des communautés locales.
- ⁵ Les droits fonciers sont des droits détenus sur les terres et les ressources naturelles associées. Ils peuvent être reconnus en vertu du droit coutumier et/ou du droit étatique, ce qui peut parfois entraîner des chevauchements de revendications et des conflits entre les systèmes juridiques.
- ⁶ Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après2020 remplacera le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, qui comprenait les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le projet zéro du cadre pour l'après-2020 est contenu dans le document [CBD/POST2020/PREP/2/1](#).
- ⁷ En utilisant le mot « approprié », ce rapport reconnaît que la reconnaissance et le soutien doivent être adéquats pour répondre aux besoins des APAC, et appropriés aux conditions écologiques, culturelles, politiques et économiques des Peuples Autochtones ou des communautés locales concernés (Kothari et al., 2012; Consortium APAC, 2021a; Consortium APAC 2021b). La reconnaissance ou le soutien fournis doivent être déterminés et demandés par les Peuples Autochtones et les communautés locales eux-mêmes.
- ⁸ Le droit de donner ou de refuser un consentement libre, informé et préalable est reconnu dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (2007). Bien que ce droit ait été reconnu en théorie dans divers contextes (tels que la recherche universitaire, la conservation et les activités du secteur privé), son application a été, au mieux, incohérente. Dans certains cas, et plus particulièrement aux Philippines où ce droit est légalement reconnu par la Loi sur les droits des Peuples Autochtones, les acteurs externes ont utilisé le concept de consentement libre, informé et préalable comme une simple case à cocher pour faire ce qu'ils avaient déjà prévu de faire. Voir : [Philippine ICCA Consortium, 2021](#). Les protocoles et procédures de consultation, de consentement, de prise de décision et d'auto-détermination élaborés par les Peuples Autochtones doivent servir de base à l'engagement et à la sollicitation de leur consentement libre, informé et préalable. Voir [Doyle et al., 2019](#).

Photo : KESAN



En adaptant l'ensemble de données généré pour ce rapport (voir les méthodes dans la section suivante), la présente analyse a créé un ensemble de données sur les APAC « potentielles ».

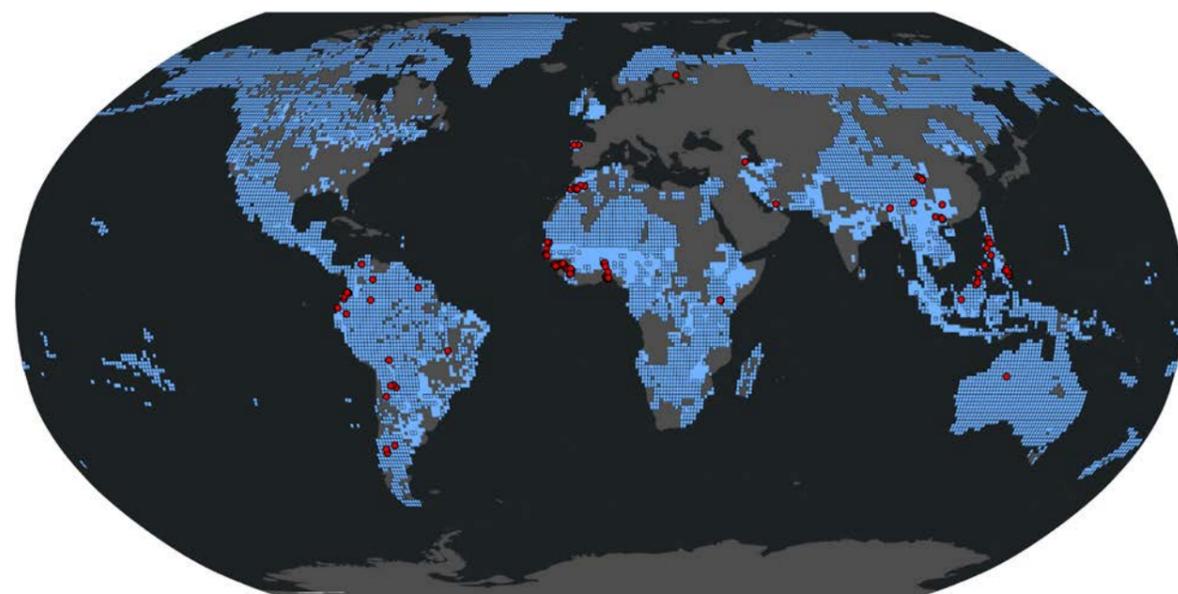
Cette analyse identifie les chevauchements spatiaux entre les estimations des APAC potentielles et les aires identifiées comme importantes pour la biodiversité et la santé de la planète en utilisant les ensembles de données mondiaux existants (y compris les Zones clés pour la biodiversité, les paysages forestiers intacts et le filet de sécurité mondial (Global Safety Net)⁹).

L'analyse explore le rôle que les APAC pourraient jouer dans la CDB de l'ONU, notamment dans le projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et son Objectif 2¹⁰ (CDB, 2020), et souligne la nécessité d'une reconnaissance et d'un soutien appropriés pour y parvenir.

En outre, cette analyse illustre les liens entre la diversité culturelle et biologique, notamment le chevauchement

spatial entre les APAC potentielles et les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO, tout en considérant également les pressions externes du développement industriel et des secteurs extractif et primaire qui pourraient affecter les APAC dans le futur. L'analyse spatiale de chaque section est accompagnée par une brève discussion de la littérature pertinente, afin de placer l'analyse dans le contexte des éléments de connaissances actuels.

Les statistiques de ce rapport sont des estimations générales qui démontrent que les APAC sont une composante vitale des efforts de conservation mondiaux, et que les Peuples Autochtones et les communautés locales doivent être soutenus afin de construire cette base de données de manière participative. Les Peuples Autochtones et les communautés locales doivent donc être soutenus pour cartographier leurs APAC et partager leurs données selon leurs propres termes, en suivant un processus de consentement libre, informé et préalable (voir l'encadré



L'étendue des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales superposée aux APAC potentielles, extrapolée sur une grille à cellules d'un 1 degré pour masquer les limites.

- Terre des Peuples Autochtones et des communautés locales
- APAC potentielles
- APAC connues

Figure 1. L'étendue des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales en bleu clair (d'après WWF et al., 2021, à venir), superposée aux APAC potentielles en bleu, avec des lignes de grille (d'après la présente analyse). Puisque les APAC ont la caractéristique supplémentaire de contribuer à la conservation (voir encadré 1 pour plus d'informations), la couche des APAC potentielles comprend un sous-ensemble de la première couche. Les aires non couvertes ne peuvent pas être considérées comme dépourvues d'APAC ou de terres habitées par des Peuples Autochtones et des communautés locales.

3). Ainsi, la couche spatiale estimée présentée ici peut progressivement être remplacée par un ensemble de données précises sur les APAC auto-identifiées, autodéclarées et évaluées par les pairs¹¹.

Défis associés à la documentation mondiale des APAC

Un certain nombre d'études ont tenté d'illustrer l'étendue des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales (par ex. RRI, 2015; Garnett et al., 2018; WWF et al., 2021, à paraître), en utilisant un éventail de méthodes et de portées géographiques. Par ailleurs, des projets tels que LandMark, Mapping Back et Native Land font partie des initiatives dirigées et

Encadré 3. Note sur la visualisation des cartes

Les limites des APAC potentielles ont été masquées sur certaines cartes étant donnée l'incertitude entourant, d'une part, les limites elles-mêmes et, d'autre part, la question de savoir si toutes les données de la couche de référence des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales (WWF et al., 2021, à paraître) ont été recueillies conformément au droit des Peuples Autochtones de consentir ou non de façon libre, informée et préalable. C'est pourquoi ces cartes ne doivent pas être utilisées comme moyen d'identifier ces aires comme des APAC.

Les limites ont été masquées en réalisant une intersection des ensembles de données avec une grille à cellules d'un degré, puis en extrapolant la couverture dans chaque cellule. Chaque cellule est couverte dans une certaine mesure par l'ensemble de données qu'elle représente. Bien que chaque cellule de la grille ne soit pas complètement couverte par l'ensemble de données, elle est visualisée de cette manière pour masquer la limite, ce qui entraîne une surestimation visuelle de la couverture.

Dans les cartes qui montrent le chevauchement entre deux ensembles de données, la limite est parfois représentée sans cellules, puisque la carte ne montre pas la limite des APAC potentielles. Elle montre seulement l'étendue de la couche des APAC potentielles qui chevauche le second ensemble de données.

guidées spécifiquement par des Peuples Autochtones pour cartographier leurs territoires, leurs sites culturels et sacrés, leurs langues et plus encore.

Cependant, la diversité des portées et des méthodes rend difficile la compréhension de leurs interactions, leur extrapolation et leur reproduction. Par exemple, la gouvernance des systèmes forestiers par les Peuples Autochtones et tribaux est relativement bien étudiée dans le bassin amazonien (par exemple : FAO & FILAC, 2021), mais peu d'attention a été portée aux forêts tropicales et aux autres types de forêts dans d'autres régions. De plus, la recherche universitaire sur la gouvernance de la conservation par les Peuples Autochtones et les communautés locales est dominée par les territoires et les écosystèmes terrestres, en ne prêtant qu'une attention limitée aux territoires de vie côtiers et marins (Reid et al., 2020; Ryks, 2014). Malgré cela, la recherche collaborative, notamment les initiatives soutenant la cocreation de connaissances, gagne du terrain dans certaines régions et biomes comme l'Arctique (Brooks et al., 2019; Dale & Armitage, 2011) et l'Australie (Gould et al., 2021; Rist et al., 2019).

Le manque de données consistantes à l'échelle mondiale résulte de l'insécurité foncière, des conflits de frontières, de l'absence de droits, du manque de reconnaissance et des conflits communautaires, qui rendent difficile la création de cartes acceptées par tous les détenteurs de droits et toutes les parties prenantes concernées (WWF et al., 2021, à paraître). Par ailleurs, de nombreux territoires et aires s'appuient sur des méthodes et sur l'histoire orale pour documenter la propriété ancestrale, les régimes fonciers, les connaissances traditionnelles et les lois coutumières, ce qui complique encore la documentation (Gafner-Rojas, 2020; McIvor, 2020).

⁹ Zones du monde dont la conservation (selon Dinerstein et al. 2020) permettrait d'inverser la perte de la biodiversité, de prévenir les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et de renforcer l'élimination naturelle du carbone.

¹⁰ Cet objectif est en cours de négociation par les parties à la CDB et succédera à l'Objectif 11 d'Aichi, axé sur les réseaux d'aires protégées et conservées.

¹¹ L'objectif de l'examen par les pairs des données de l'APAC est de : (1) soulever toute problématique concernant les données ou la manière dont elles ont été collectées, y compris les questions de consentement libre, informé et préalable, (2) vérifier l'exactitude des données, et (3) vérifier la conformité avec les définitions. Plus largement, les réseaux d'examen par les pairs des APAC devraient supporter le renforcement autonome au sein des communautés gardiennes d'APAC et entre elles, et faciliter un soutien mutuel (UNEP-WCMC, 2020).

Bien qu'il existe de nombreuses initiatives locales qui peuvent et devraient être intégrées dans les efforts mondiaux, avec le consentement libre, informé et préalable des Peuples Autochtones et des communautés locales concernées, assurer une gestion et un suivi des données qui seraient uniformes et consistant à l'échelle mondiale comporte des défis. En effet, le niveau de diversité et de complexité que l'on trouve aux échelles locale et nationale peut être difficile à intégrer à l'échelle mondiale (Hirt, 2012; Reid et al., 2020; WWF et al., 2021, à paraître). Le rapport de WWF et al., à paraître (2021) a été le premier à cartographier l'étendue mondiale des terres sous la garde des Peuples Autochtones et des communautés locales en utilisant les meilleurs ensembles de données disponibles. Néanmoins, on a reconnu que l'ensemble de données produit était une sous-estimation en raison du manque de données disponibles pour de nombreux endroits.

Méthodes

Ce rapport présente une série d'analyses spatiales mondiales fondées sur une couche d'information spatiale des APAC potentielles. Cette couche a été créée spécialement pour ce rapport à partir de l'ensemble de données créé dans WWF et al., à paraître (2021) (voir les méthodes détaillées dans l'annexe 2). Si la méthode de création de cette couche spatiale a ses limites (voir l'annexe 1), elle fournit une indication de l'étendue estimée des APAC, indication qui repose sur les données fournies par le registre des APAC, les partenaires de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC (une initiative gérée par le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mis en œuvre par le PNUD), LandMark (2020), Garnett et al. (2018), Conservation International (2020), l'Initiative de Protected Planet et le registre des APAC¹². Compte tenu des lacunes en matière d'accès et de qualité des données disponibles pour l'environnement marin, cette analyse ne porte que sur l'environnement terrestre. Une revue de la littérature pertinente accompagne les analyses afin de situer le contexte de ces analyses et de la discussion.

Création de la couche des APAC potentielles

Une combinaison d'ensembles de données a été utilisée pour créer la couche spatiale estimée des APAC potentielles. Tout d'abord, la couche spatiale des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales qui a été créée pour WWF et al., à paraître (2021) a été

utilisée. Cette couche spatiale est une combinaison d'ensembles de données dans lesquels les Peuples Autochtones et les communautés locales possèdent la propriété et/ou l'autorité de gouvernance de la terre. Elle chevauche, en partie, 132 pays et territoires.

Ensuite, les aires pouvant être des APAC potentielles ont été identifiées en effectuant une intersection de cette couche spatiale et des zones de faible modification humaine de la couche Global Human Modification (Modification humaine mondiale, GHM) (Kennedy et al., 2018), qui a été utilisée comme un indicateur de bonne condition écologique. Les APAC potentielles ont été identifiées de cette manière, en partant du principe que les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales étant en bonne condition écologique sont susceptibles de répondre à au moins deux des trois caractéristiques d'une APAC, à savoir la gouvernance par les Peuples Autochtones et les communautés locales et des résultats positifs en matière de conservation (voir l'encadré 1).

La dernière étape a consisté à ajouter les APAC documentées (connues) à cette couche spatiale. Ces données provenaient de deux sources principales : (1) le registre des APAC (67 enregistrements) ; et (2) les partenaires de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC (52 enregistrements). Au total, 119 APAC connues ont été ajoutées à la couche des APAC potentielles. La couche finale des APAC potentielles recouvre, dans une certaine mesure, 113 pays et territoires. Bien que cette couche ne contienne qu'un petit nombre d'APAC connues, elle est désignée comme la couche des APAC potentielles. Voir la figure 1 pour la différence entre la couche spatiale des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales qui a été créée pour WWF et al., à paraître (2021), et la couche des APAC potentielles qui a été créée dans cette analyse (voir également l'encadré 3 sur la visualisation des cartes).

Découverte de chevauchements spatiaux entre les APAC potentielles et d'autres ensembles de données

Des intersections spatiales ont été effectuées pour calculer la zone de chevauchement entre la couche des APAC potentielles et une série d'ensembles de données mondiaux¹³. Une brève description de ces ensembles de données se trouve dans l'encadré 4, alors que leurs caractéristiques et limites complètes figurent à l'annexe 1. En raison des nombreux cas où les aires protégées et conservées chevauchent les APAC (voir l'encadré 5 ci-après), cette analyse différencie les résultats en

divisant la couche des APAC potentielles en zones couvertes et non couvertes par des aires protégées et conservées sous gouvernance publique ou privée. Les aires protégées et conservées enregistrées comme étant sous la gouvernance de Peuples Autochtones ou de communautés locales ont été incluses dans la couche des APAC potentielles. Les considérations énumérées dans l'encadré 5 doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats.

¹² Voir le tableau 1 de l'annexe 1 pour une description complète de tous les ensembles de données utilisés, notamment leur contenu, leurs limites et leurs citations. Voir l'annexe 2 pour les méthodes détaillées.

¹³ Des données à plus petite échelle, notamment nationale ou locale, pourraient améliorer davantage la compréhension, mais n'entrent pas dans le cadre de cette analyse mondiale.

Encadré 4. Aperçu des ensembles de données mondiaux croisés avec la couche des APAC potentielles.

Zones clés pour la biodiversité :

Sites d'importance pour la survie de la biodiversité à l'échelle mondiale (UICN, 2016). Plus de 16 000 sites ont été identifiés dans les milieux terrestres, marins et d'eau douce dans le monde entier (BirdLife International, 2020). Ces zones englobent, entre autres, les sites de l'Alliance for Zero Extinction et les zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (UICN, 2016).

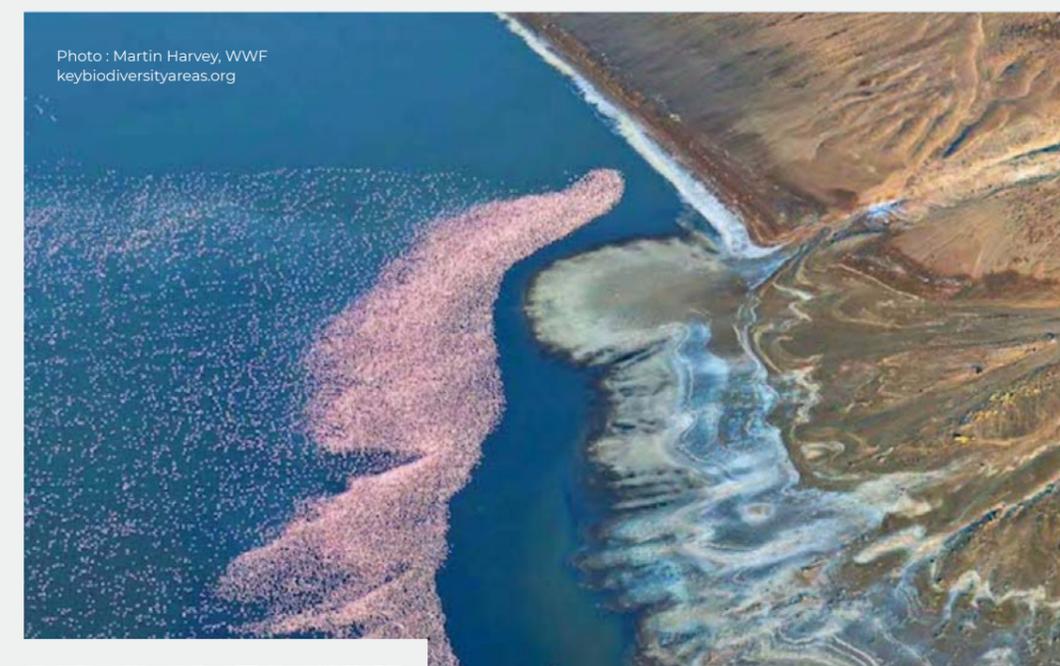


Photo: Unsplash.com

Indice cumulatif de potentiel de développement (Cumulative Development Potential Index, DPI) :

Cet indice est une carte des pressions de développement cumulées créée en combinant les indices de potentiel de développement (Development Potential Indices, DPI) précédemment publiés (Oakleaf et al., 2019) concernant les énergies renouvelables (centrale solaire thermique, énergie solaire photovoltaïque, éolien, hydroélectricité), les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels), l'exploitation minière (métallique, non métallique), l'agriculture (cultures, expansion des biocarburants) et la carte des pressions urbaines basée sur les projections de croissance urbaine mondiale de 2020 à 2050 (Zhou et al., 2019).

Encadré 4.

Sites du patrimoine mondial (naturels et mixtes) :

La Liste du patrimoine mondial comprend 1121 biens de valeur universelle exceptionnelle (UICN, 2021); 249 sites naturels et mixtes ont été utilisés dans cette analyse.



Bébé éléphant, Sangha Trinational.
Photo : Andreea Turkalo
whc.unesco.org/en/list/1380



Photo: Jacob Balzani Lööv

Paysages forestiers intacts :

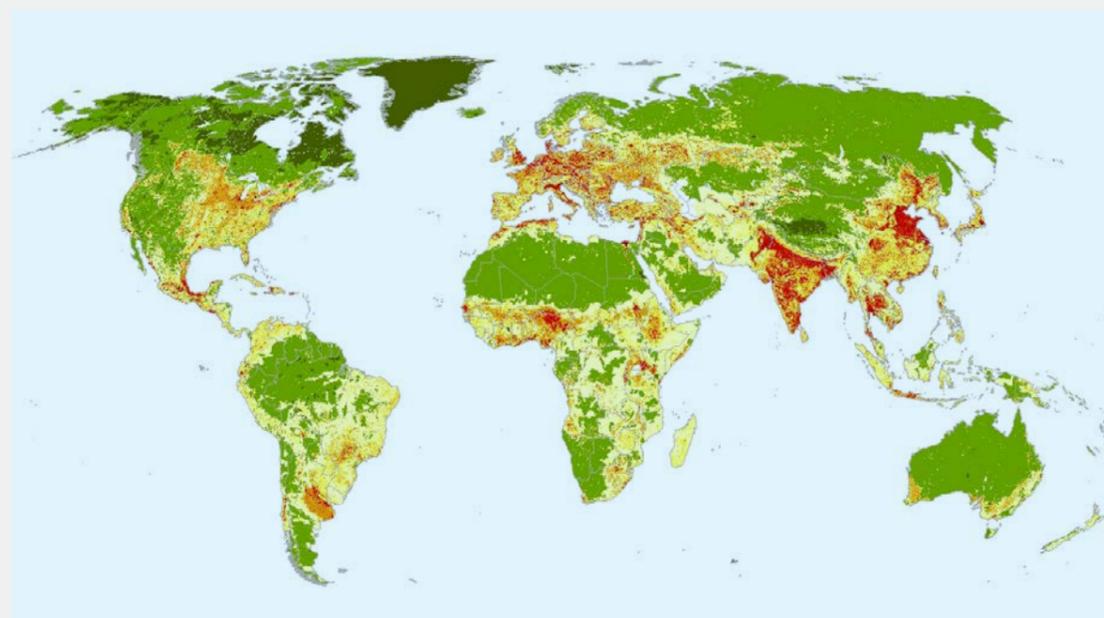
Un paysage forestier intact est une mosaïque continue de forêts et d'écosystèmes naturellement dépourvus d'arbres ne présentant pas de signes d'activité humaine décelables par télédétection et possédant une superficie minimale de 500 km². Ces paysages sont suffisamment grands pour préserver l'ensemble de la biodiversité indigène. Ils sont également essentiels pour le stockage du carbone ainsi que pour la régulation des régimes hydrologiques et d'autres fonctions écosystémiques (Potapov et al., 2017).



Filet de sécurité mondial (Global Safety Net) :

Zones terrestres considérées comme essentielles pour la résilience de la biodiversité et du climat, créant un « plan directeur » pour sauver la vie sur Terre selon Dinerstein et al., 2020. Ces zones couvrent 50 % de la surface terrestre mondiale et (selon les auteurs), si elles sont conservées, elles pourraient prévenir davantage de perte de la biodiversité, limiter les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et renforcer l'élimination naturelle du carbone.

Forêts humides portoricaines.
Photo : Gregoire Dubois www.globalsafetynet.app



Modification Humaine :

La couche Global Human Modification (Modification humaine mondiale, GHM) fournit une indication de la condition écologique des zones terrestres à l'échelle mondiale (à une résolution de 1 km, vers 2016), en fonction de l'ampleur des modifications apportées par les activités humaines, que ce soit les établissements humains, l'agriculture, le transport, l'exploitation minière ou la production d'énergie (Kennedy et al. 2018). Les zones à faible modification humaine ont été sélectionnées conformément à Kennedy et al. (2018) et croisées avec la couche des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales.

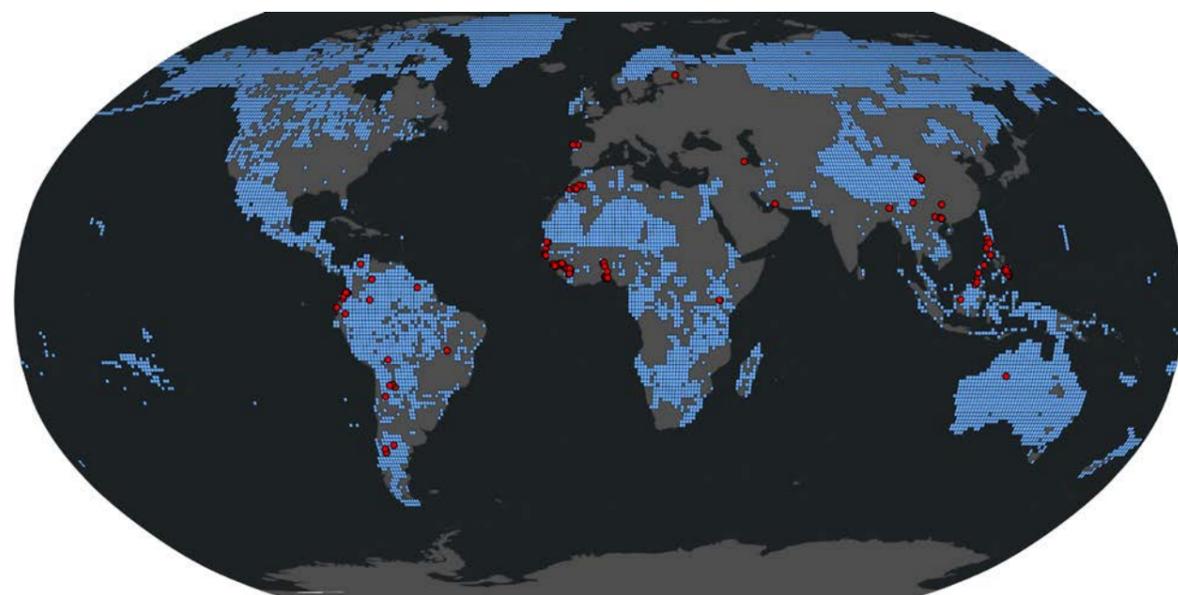
Partie II

Résultats

Selon WWF *et al.*, à paraître (2021), les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales couvrent au moins 43 millions de km², soit un tiers (32 %) des terres de la planète. Elles chevauchent en partie 132 pays et territoires. Cette analyse s'appuie sur ces données pour déterminer le chevauchement des APAC potentielles (c'est-à-dire les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales

qui présentent un bon état écologique) et des zones d'importance pour la biodiversité, des paysages forestiers intacts et des aires considérées comme importantes mondialement pour le stockage du carbone et la résilience climatique. En outre, elle met en évidence le pourcentage de ces terres qui n'est pas déjà couvert par des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé.

Section 1: Couverture mondiale des APAC potentielles



La distribution des APAC potentielles à l'échelle mondiale, extrapolée sur une grille à cellules d'un degré pour masquer les limites

■ APAC potentielles ● APAC connues

Principales conclusions et leurs implications

Cette analyse révèle que les APAC potentielles s'étendent sur au moins 28 millions de km², soit sur plus d'un cinquième (21 %) de la surface terrestre mondiale (voir la figure 2), ce qui équivaut à la superficie du continent africain. Elles chevauchent dans une certaine mesure au moins 113 pays et territoires, ainsi que les 14 biomes de la planète.

Figure 2. La distribution estimée des APAC potentielles à l'échelle mondiale sur la base des données disponibles, extrapolée sur une grille à cellules d'un degré pour masquer les limites spécifiques. Les points rouges représentent les emplacements réels des APAC connues et autodéclarées par leurs gardiens. Les zones en gris sont des zones de terre qui ne sont pas couvertes par des APAC potentielles selon l'analyse. On ne doit toutefois pas présupposer que ces zones sont exemptes d'APAC.

Par ailleurs, 83 % (23 millions de km²) de l'étendue des APAC potentielles se situe en dehors des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé. Il en ressort que 17 % des terres du monde sont couvertes uniquement par des APAC potentielles (c'est-à-dire que ces terres ne sont pas également couvertes par des aires protégées et conservées, qu'elles soient sous gouvernance publique ou privée).

Cette analyse révèle également que 14 % des terres du monde sont couvertes par des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé, de sorte que la couverture publique à elle seule serait inférieure à 14 % des terres du monde¹⁴. Par conséquent, cette conclusion soutient les précédentes estimations (par exemple, dans [Kothari et al., 2012](#)) selon lesquelles les APAC pourraient couvrir une superficie égale ou supérieure à celle des aires protégées par l'État.

Ces analyses, ainsi que d'autres comme celles du [RRI \(2020b\)](#), montrent que les Peuples Autochtones et les communautés locales contribuent largement

à la conservation de la nature dans le monde. La reconnaissance et le soutien appropriés de leurs droits, notamment à leurs terres, leurs territoires et leurs ressources collectives, renforceront les capacités des communautés gardiennes à maintenir leurs APAC sur le long terme et à répondre aux menaces telles que les activités industrielles. La reconnaissance et la protection juridiques des territoires et des terres collectives des Peuples Autochtones et des communautés locales constituent l'un des moyens les plus équitables, les plus fiables et les plus efficaces pour assurer une gestion durable de la nature ([RRI, 2020c](#); voir également [Ban et al., 2020](#); [Oktavia et al., 2018](#); [Rist et al., 2019](#)).

La section suivante expose en détail la manière dont la couverture potentielle des APAC pourrait contribuer à l'objectif proposé dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 concernant les aires protégées et conservées, notamment la manière dont les APAC potentielles contribuent déjà à la conservation à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé.

Section 2: Les APAC potentielles et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

En 2021, les Parties à la CDB sont en train de négocier le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ([CBD, 2020](#)). Ce cadre, qui succédera au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et à ses Objectifs d'Aichi, devrait être adopté lors de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la CDB. Le projet de cadre comprend 20 objectifs. L'objectif 2 est axé sur la conservation par zone, notamment le pourcentage de couverture (entre autres aspects) des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone (abrégé en "aires conservées" dans la présente analyse) ([CBD, 2020](#)). Étant donné que les APAC potentielles couvrent plus d'un cinquième (21 %) des terres de la planète, elles pourraient jouer un rôle majeur dans la réalisation de certains aspects de cet objectif, si les Peuples Autochtones et les communautés locales qui en sont les gardiens souhaitent être reconnus comme tel, et s'ils sont reconnus et soutenus de manière appropriée dans cette démarche¹⁵.

Les conclusions du rapport de Protected Planet ([UNEP-WCMC, UICN & NGS, 2021](#)) montrent que des progrès ont été réalisés au cours des dix dernières années dans l'expansion du réseau mondial d'aires protégées et conservées, conformément à l'objectif 11

d'Aichi du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Cependant, le rapport souligne également des lacunes importantes en matière de représentation écologique, de connectivité et de couverture des zones d'importance pour la biodiversité. De plus, il n'existe pas encore de données suffisantes pour évaluer pleinement si les aires protégées et conservées du monde sont généralement efficaces dans l'atteinte de résultats positifs en matière de conservation, ou si elles sont gérées de manière équitable. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est agité par un débat concernant la conservation équitable et ses implications potentielles pour les Peuples Autochtones et les communautés locales. En effet, leurs droits et leurs modes de vie pourraient être compromis si la

¹⁴ En utilisant la version de janvier 2021 de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et de la base de données mondiale sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (WD-OECM) de l'initiative de Protected Planet, et ayant supprimé les aires sous la gouvernance des Peuples Autochtones et des communautés locales.

¹⁵ Incluant un soutien pour l'autodéclaration à l'initiative de Protected Planet des données concernant leur APAC (avec un consentement libre, informé et préalable) afin que leurs APAC soient comptabilisées lors du suivi des progrès vers les objectifs de conservation par zone.

mise en œuvre du cadre pour l'après-2020 passe par des formes d'aires protégées et conservées centrées sur le gouvernement ou l'exclusion (par ex. **Agrawal et al., 2020**). Ceci est particulièrement préoccupant, puisque de nombreuses aires protégées chevauchent déjà des APAC (voir l'encadré 5).

Tel que relevé ailleurs (**Consortium APAC, 2021d; Participants of the Thematic Workshop on Human Rights in the Post-2020 Global Biodiversity Framework, 2021**), le fait qu'on ne fasse pas mention des droits humains ou des Peuples Autochtones et des communautés locales dans l'Objectif 2 soulève des inquiétudes. En effet, cet objectif risque d'exacerber les effets négatifs des mesures de conservation sur les communautés (**Tauli-Corpuz et al., 2020**) et de renforcer les inégalités au sein du régime mondial de conservation. La proposition d'Objectif « 30x30 » (**CBD, 2020**) et les propositions associées de conservation par zone telles que « Half Earth » (**Locke, 2014; Wilson, 2016**) ont fait l'objet de débats et de critiques dans la littérature académique et de commentaires dans les médias ces dernières années (par ex. **Büscher et al., 2016; Ellis & Mahrabi, 2019**). Bien que la plupart des débats académiques aient porté sur la base scientifique

de ces propositions, un nombre croissant de critiques s'inquiètent des implications potentielles de l'Objectif 2 en matière de droits humains si sa formulation n'est pas améliorée et si elle est mise en œuvre de manière descendante et excluante (par ex. **Jonas & Dixon, 2020; Kothari, 2021**). Cette situation est particulièrement préoccupante pour les Peuples Autochtones et les communautés locales qui pourraient faire l'objet de violations des droits humains telles que l'expulsion, la dépossession ou l'exclusion de leurs terres et territoires coutumiers et collectifs, et la criminalisation de leur mode de vie et de leurs pratiques culturelles.

L'Objectif 2 tel que proposé pourrait également faire peser une charge disproportionnée sur les populations rurales des pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui soulève des questions d'inégalités géographiques, économiques et de classe, et comporte des implications pour le principe de droit international des responsabilités communes mais différenciées¹⁶. On estime que de 1,65 à 1,87 milliard de Peuples Autochtones et de communautés locales vivent dans des zones importantes pour la conservation de la biodiversité¹⁷, dont 363 millions dans des aires protégées. De plus, les personnes habitant des pays à

revenu élevé ne représentent que 9 % de la population vivant dans des zones importantes pour la conservation de la biodiversité dans le monde (RRI, 2020c). Ce même rapport estime que le coût financier de la relocalisation de 1 % de la population vivant dans les zones importantes pour la conservation de la biodiversité d'un pays est supérieur au coût de la reconnaissance de tous les droits fonciers dans cette juridiction¹⁸. Les droits humains et l'équité sont donc des points urgents et essentiels à améliorer dans le projet zéro du cadre pour l'après-2020 ; la reconnaissance des territoires et terres collectives des Peuples Autochtones et des communautés locales est une façon claire et efficace de progresser (**RRI, 2020c**). Ce même rapport estime que le coût financier de la relocalisation de 1 % de la population vivant dans les zones importantes pour la conservation de la biodiversité d'un pays est supérieur au coût de la reconnaissance de tous les droits fonciers dans cette juridiction¹⁸. Les droits humains et l'équité sont donc des points urgents et essentiels à améliorer dans le projet zéro du cadre pour l'après-2020 ; la reconnaissance des territoires et terres collectives des Peuples Autochtones et des communautés locales est une façon claire et efficace de progresser (**RRI, 2020c**).

Bien que les Peuples Autochtones et les communautés locales aient un rôle crucial à jouer dans le développement et la mise en œuvre de l'ensemble du cadre pour l'après-2020, cette analyse se concentre sur leurs contributions potentielles à la conservation par zone, et plus précisément sur la représentation écologique et la couverture des zones importantes pour la biodiversité. Ces dernières sont des éléments clés de l'Objectif 2 et peuvent être mesurées à l'aide d'ensembles de données mondiaux couramment utilisées dans les analyses concernant les aires protégées et conservées.

¹⁶ Le principe des responsabilités communes mais différenciées a été reconnu dans le principe 23 de la Déclaration de Stockholm (1972) et inscrit dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992. Il stipule que tous les États ont l'obligation commune de lutter contre la destruction de l'environnement, mais que ces derniers n'ont pas une responsabilité égale en matière de protection de l'environnement (**CCNUCC, 1992**). Ainsi, ce principe attribue une plus grande responsabilité aux États qui ont le plus contribué aux dommages environnementaux.

¹⁷ Ces zones comprennent les aires protégées existantes, les Zones clés pour la biodiversité, les zones de nature sauvage et les scénarios de priorisation. Les aires protégées existantes sont également des zones importantes pour la conservation de la biodiversité et continuent de nécessiter une attention particulière, car la protection officielle ne suffit pas à garantir l'efficacité de la conservation (**RRI 2020c**).

¹⁸ Un calcul prudent du « coût théorique de la compensation » a été utilisé uniquement comme « exercice de réflexion » pour faire prendre conscience à la communauté de la conservation des coûts énormes liés à l'extension des aires protégées par le biais de la conservation fondée sur la relocalisation et l'exclusion des populations (**RRI 2020c**).

Encadré 6. Le registre des APAC et l'initiative de Protected Planet

Le **Programme des Nations Unies pour l'environnement – Centre mondial pour le suivi de la conservation (UNEP-WCMC)** collabore avec les gardiens des APAC et les organisations qui les soutiennent pour documenter les APAC afin de souligner les contributions vitales que les Peuples Autochtones et les communautés locales ont historiquement apportées et continuent d'apporter à la conservation. Aider les communautés à soumettre leurs données au registre des APAC et à l'initiative de Protected Planet permet de sensibiliser davantage à leurs contributions à la conservation aux niveaux local et international et de fournir des documents afin qu'ils obtiennent une reconnaissance légale ou toute autre forme de soutien dans leur pays. Le registre des APAC et l'initiative de Protected Planet sont tous deux gérés par l'UNEP-WCWC.

Le registre des APAC : Le **registre des APAC** a été créé en 2008 pour sensibiliser à l'importance des pratiques de conservation des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il s'agit d'un registre mondial des aires et territoires autodéclarés et conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales. Les données du registre des APAC sont fournies volontairement par leurs gardiens, ou par l'intermédiaire des organisations qui les soutiennent avec leur consentement libre, informé et préalable. Au moment de la rédaction du présent rapport, le registre comptait environ 250 APAC, mais ce nombre continue de croître chaque année, fournissant une base de données essentielle pour promouvoir la reconnaissance et le soutien des APAC dans le monde entier.

L'initiative de Protected Planet : Le registre des APAC est étroitement lié à l'initiative de **Protected Planet**, la plateforme en ligne de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et de la base de données mondiale sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (WD-OECM). L'initiative de Protected Planet sert à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et d'autres objectifs internationaux. Elle est également utilisée par les scientifiques, les décideurs et les entreprises qui souhaitent minimiser leurs impacts sur l'environnement. Elle contient des informations sur les aires protégées et les aires conservées, dont certaines sont des APAC.

Encadré 5.

Les APAC chevauchées par des aires protégées et conservées

(adapté de **WWF et al., 2021, à paraître**)

Dans de nombreux cas, la façon dont les Peuples Autochtones et les communautés locales gèrent leurs terres correspond à la définition d'une aire protégée (**Borrini-Feyerabend et al., 2013**) ou d'une aire conservée (**CBD, 2018; Jonas et al., 2017**). Cependant, bien que les APAC puissent également répondre à la définition d'une aire protégée ou d'une aire conservée (si les Peuples Autochtones et les communautés locales qui en sont les gardiens choisissent d'assigner l'un de ces termes à leur APAC), le statut de ces terres n'est souvent pas officialisé par les États.

De nombreuses aires protégées soumises à différents types de gouvernance (par le gouvernement, partagée, privée) ont été désignées sur des aires que les Peuples Autochtones et les communautés locales ont autodéclarées comme APAC ou qu'ils reconnaissent comme leurs territoires et terres collectives. Les terres et les territoires des Peuples Autochtones et des communautés locales sont parfois considérés comme « appropriés » ou prioritaires pour recevoir une protection officielle de l'État, précisément parce que les Peuples Autochtones et les communautés locales ont conservé et préservé la nature qui s'y trouve.

Depuis de nombreuses années, des aires protégées sont désignées sur leurs terres et territoires, plus particulièrement sur les APAC de facto. Le processus de nomination a parfois été mené d'une manière qui non seulement prive les Peuples Autochtones et les communautés locales de tout pouvoir et leur porte préjudice, mais qui viole également leurs droits, notamment en les expulsant de leurs terres et territoires et en les empêchant d'accéder aux ressources et de les utiliser (**Stevens et al., 2016; Tauli-Corpuz et al., 2020**). C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la formulation actuelle de l'Objectif 2 dans le projet zéro du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 suscite des préoccupations.

Dans d'autres contextes, la désignation d'une aire protégée qui chevauche une APAC peut avoir peu d'influence sur la façon dont l'APAC est gouvernée et gérée, ce qui signifie que les Peuples Autochtones et les communautés locales en sont les gardiens de facto (mais non reconnus). Les contextes nationaux et locaux étant très divers, les relations entre les Peuples Autochtones et les communautés locales et les aires protégées et conservées varient considérablement à travers le monde.



2.1. Couverture des aires terrestres protégées et conservées

Les aires protégées et conservées sont une composante majeure des efforts nationaux et internationaux de conservation de la nature (Dudley et al., 2018). Étant donné que la conservation de la nature est l'une des caractéristiques déterminantes des APAC, celles-ci peuvent également répondre à la définition d'une aire protégée ou conservée si les Peuples Autochtones et les communautés locales qui en sont les gardiens choisissent d'assigner l'un de ces termes à leur APAC (Jonas et al., 2017; UNEP-WCMC, 2020).

La couverture mondiale des aires protégées et conservées est suivie par l'initiative de **Protected Planet Initiative** (voir l'encadré 6), qui fournit la base pour effectuer le suivi et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux tels que **l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité** et les **Objectifs 14 et 15 de développement durable** à l'horizon 2030. Cependant, environ 1 % des données seulement ont été rapportées comme étant sous la gouvernance de Peuples Autochtones ou de communautés locales. En raison de ce manque d'information, il est nécessaire d'aider les Peuples Autochtones et les communautés locales à documenter et à cartographier leurs APAC selon leurs propres termes (Louis et al., 2012; Bryan & Wood, 2015), et à les autodéclarer (voir les encadrés 2 et 6), afin que l'Initiative de Protected Planet puisse mieux refléter la diversité de gouvernance qui existe en réalité. Des progrès ont été réalisés grâce à l'Initiative mondiale de soutien aux APAC et à la documentation des APAC dans le **registre des APAC** (voir l'encadré 6).

2.1.1. Principaux résultats et leurs implications

Comme décrit dans la section précédente, les aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé couvrent actuellement environ 14 % des terres de la planète. Cette analyse montre que plus d'un quart (26 %) de ce réseau chevauche des APAC potentielles (voir la figure 3).

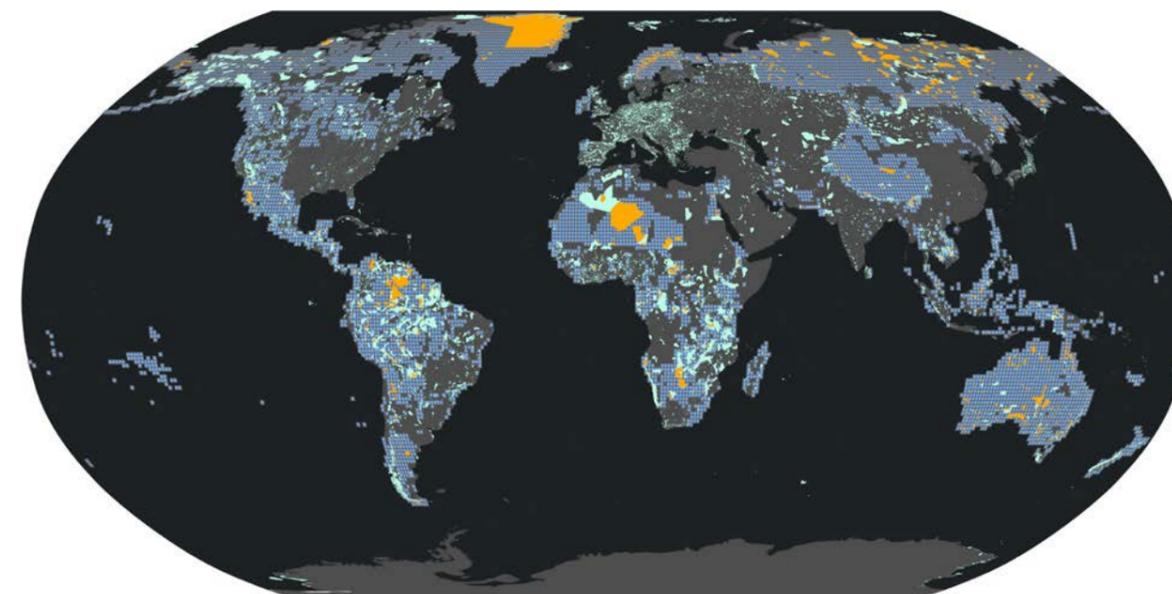
D'une part, cela souligne le rôle clé des Peuples Autochtones et des communautés locales dans la préservation de la biodiversité et de la nature au sein du réseau existant d'aires protégées et conservées, bien que ce rôle ne soit pas toujours reconnu officiellement. D'autre part, l'ampleur du chevauchement met également en évidence les potentielles violations des

droits humains, passés et présents, résultant de la désignation, de la gouvernance et de la gestion des aires protégées et conservées par des entités étatiques et privées sur les terres et territoires des Peuples Autochtones et des communautés locales.

Si les APAC potentielles qui se situent en dehors des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé (couvrant 17 % des terres de la planète) étaient reconnues pour leur contribution à la conservation, aux côtés des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé (couvrant 14 % des terres de la planète), la couverture représenterait 31 % (plus de 41 millions de km²) des terres du monde. Ce résultat notable indique que près d'un tiers des terres du monde sont peut-être déjà couvertes par des aires dédiées à la conservation et/ou au maintien des terres et de la nature dans de bonnes conditions écologiques grâce à un ensemble de systèmes juridiques, de gouvernance et de gestion qui sont mis en œuvre par des entités étatiques, privées et communautaires. Cependant, les Peuples Autochtones et les communautés locales qui gouvernent, gèrent et conservent plus de la moitié de cette surface ne sont, à ce jour, ni reconnus ni soutenus pour leurs contributions à la conservation de la nature. De plus, dans certains cas, ils sont même criminalisés pour leurs contributions par les lois et les dispositions institutionnelles imposées par les aires protégées et conservées qui les chevauchent, qu'elles soient sous gouvernance publique ou privée (Tauli-Corpuz et al., 2020).

Par conséquent, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 présente une réelle opportunité de non seulement reconnaître les contributions des Peuples Autochtones et des communautés locales en matière de conservation, mais aussi de se prémunir de manière anticipée contre les violations des droits humains. Les résultats ci-dessus s'ajoutent aux données de plus en plus nombreuses qui prouvent que la reconnaissance juridique des droits humains de manière générale, et plus particulièrement celle des terres, territoires et systèmes de gouvernance collectifs, est un élément central de tout objectif mondial de conservation par zone susceptible de contribuer à dépasser l'objectif de 30 % (RRI, 2020c).

Dans cette optique, les préoccupations scientifiques et politiques sur la manière d'atteindre un objectif de conservation par zones tel que l'Objectif 2 (qu'il soit de 30 % ou autre) pourraient être réorientées. Les débats portant sur l'endroit et la manière de désigner de nouvelles aires protégées et conservées pourraient



- Aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé qui chevauchent des APAC potentielles.
- Aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé qui ne chevauchent pas des APAC potentielles.
- Superficie des APAC potentielles, extrapolée sur une grille à cellules d'un degré pour masquer les limites.

Figure 3. La superficie estimée des APAC potentielles, illustrant celles qui chevauchent et celles qui ne chevauchent pas les aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé. Bien que la superficie des APAC potentielles ait été extrapolée sur une grille à cellules d'un degré pour masquer leurs limites, les limites réelles des aires protégées et conservées sont indiquées.

être remplacés par une approche collaborative et collective visant à reconnaître et à soutenir de manière appropriée les efforts de conservation actuels des Peuples Autochtones et des communautés locales, principalement par la reconnaissance juridique de leurs droits, notamment à leurs territoires et terres collectives et à leurs systèmes de gouvernance. Ainsi, cette analyse illustre à la fois la nécessité et l'opportunité d'incorporer explicitement les droits humains, la diversité de la gouvernance et l'équité à l'Objectif 2. Il convient également de s'assurer que sa mise en œuvre respecte les Peuples Autochtones et les communautés locales en tant que détenteurs de droits et garantisse la responsabilité des gouvernements, des organisations de conservation et des acteurs privés en tant que détenteurs d'obligations. Aider les Peuples Autochtones et les communautés locales à documenter et à cartographier leurs aires et territoires selon leurs propres termes (voir l'encadré 2) est une étape concrète à laquelle les organisations de conservation et d'autres acteurs pourraient contribuer.

2.2. Réseau écologiquement représentatif

Dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, l'Objectif 11 d'Aichi appelle à la mise en place d'un réseau d'aires protégées et conservées écologiquement représentatif. Cela est souvent interprété comme signifiant que l'objectif de couverture de 17 % doit être appliqué à chacune des écorégions terrestres du monde¹⁹ (et à 10 % de chaque écorégion marine). La réalisation de cet objectif contribuerait à assurer une certaine protection à toute la diversité de la vie sur Terre. Bien que l'échantillon d'écorégions couvert par le réseau mondial d'aires protégées et conservées est plus représentatif aujourd'hui qu'il y a dix ans, plus de la moitié des écorégions terrestres ne bénéficient

¹⁹ La classification la plus courante pour les régions biogéographiques est celle des écorégions, qui sont des unités de terre, d'océan ou d'eau douce qui partagent les mêmes caractéristiques biologiques (Olson et al., 2001; Dinerstein et al., 2017).

pas encore d'une couverture de 17 %, et certaines n'en possèdent aucune (UNEP-WCMC, UICN & NGS, 2021). Cette analyse spatiale est une première étape pour comprendre comment les APAC peuvent contribuer à la représentation écologique en dehors du réseau actuel d'aires protégées et conservées.

2.2.1. Principaux résultats et leurs implications

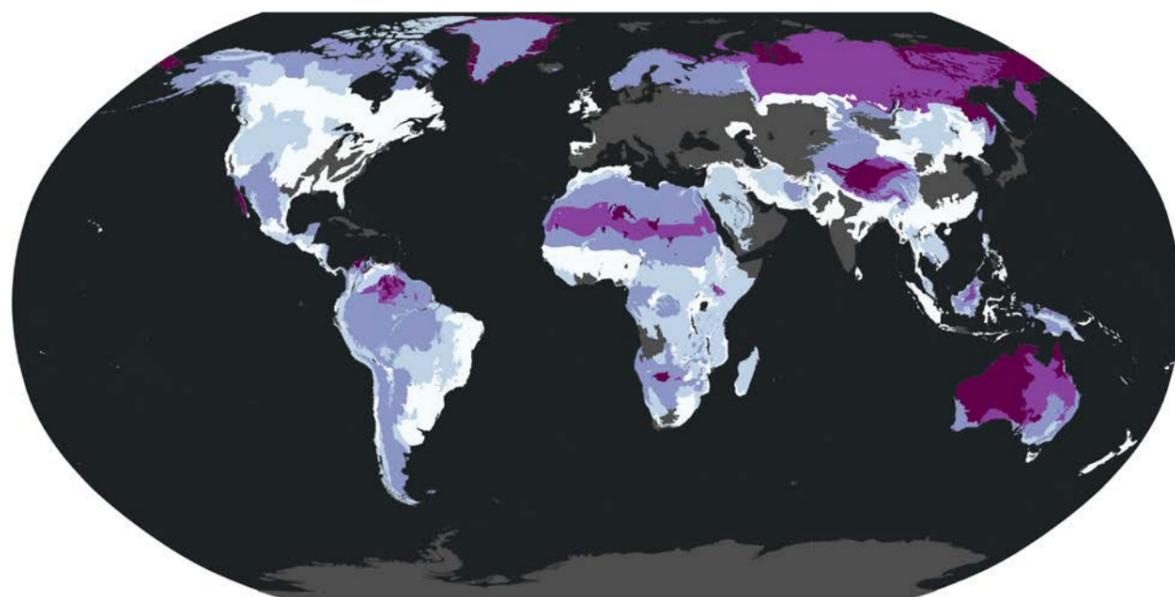
Les APAC potentielles chevauchent dans une certaine mesure 561 (66 %) des 847 écorégions terrestres mondiales. De ces écorégions, près d'un cinquième atteignent l'objectif de 17 % de couverture appliqué aux aires protégées et conservées, 70 ont une couverture de plus de 50 % tandis que 38 sont couvertes à plus de 75 % (voir la figure 4).

Bien qu'une partie de cette superficie soit déjà couverte par des aires protégées ou conservées par l'État ou le secteur privé, dans de nombreux cas, les APAC potentielles fournissent une couverture en dehors de ces aires. Par exemple, dans 94 des écorégions, la couverture estimée des APAC potentielles ne chevauche aucunement les aires

protégées et conservées par des entités étatiques ou privées. Cela indique que les APAC potentielles peuvent jouer un rôle important pour assurer la représentation des écorégions en conservant des parties de ces écorégions qui ne sont actuellement pas (selon les données disponibles) couvertes par des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé.

2.3. Zones d'importance pour la biodiversité

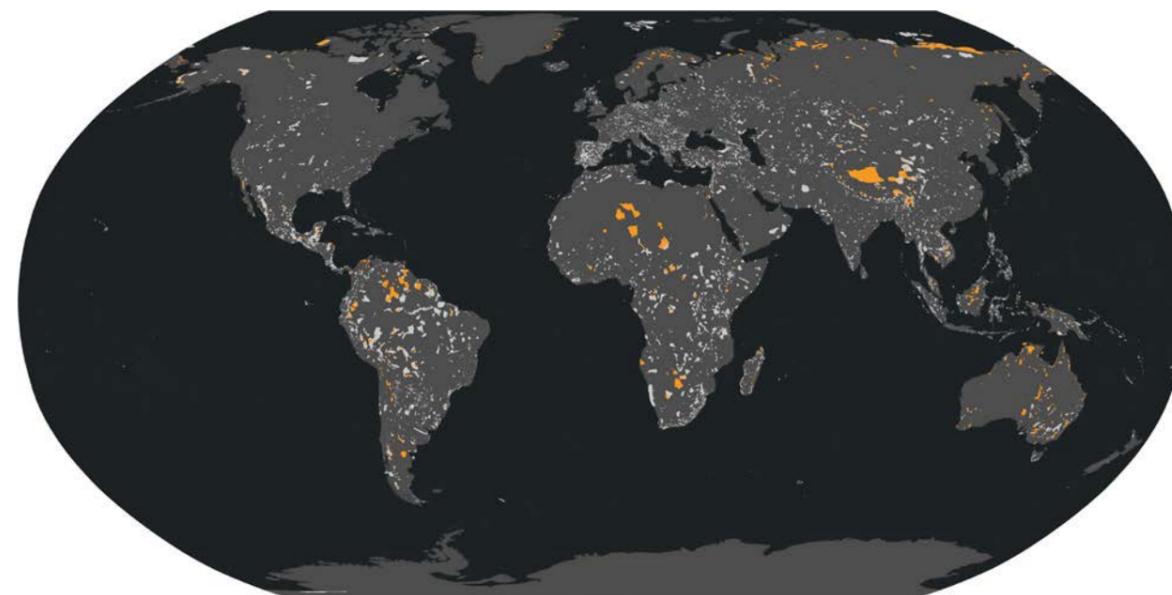
L'ensemble de données mondial le plus complet et le plus utilisé pour mesurer la couverture des zones d'importance pour la biodiversité est la base de données mondiale des Zones clés pour la biodiversité (BirdLife International, 2020). Ce sont des sites importants pour la préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale²⁰ (UICN, 2016). Plus de 16 000 sites ont été identifiés dans des environnements terrestres, marins et d'eau douce, couvrant tous les pays du monde (BirdLife International, 2020). Ils englobent les sites de l'Alliance for Zero Extinction et les zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la



Pourcentage de couverture des écorégions terrestres mondiales par des APAC potentielles

□ >0 - 1% □ >1 - 10% □ >10 - 50% □ >50 - 75% □ >75 - 100%

Figure 4. Le pourcentage de couverture des écorégions terrestres mondiales par des APAC potentielles. Plus le pourcentage est élevé, plus la couverture de cette écorégion par des APAC potentielles est importante. Les zones sans couverture ne doivent pas être considérées comme dépourvues d'APAC.



■ Étendue des ZCB terrestres qui chevauchent des APAC potentielles
■ Étendue des ZCB terrestres qui ne chevauchent pas des APAC potentielles

Figure 5. L'étendue du chevauchement entre les Zones clés pour la biodiversité (ZCB) et les APAC potentielles. Les limites précises du chevauchement sont indiquées, puisque les limites originales des APAC potentielles ne sont pas discernables. Les zones non couvertes ne doivent pas être considérées comme dépourvues d'APAC.

biodiversité (UICN, 2016). À l'heure actuelle, seul un cinquième (19,9 %) des Zones clés pour la biodiversité terrestres et d'eaux intérieures sont entièrement couvertes par des aires protégées et conservées (tous types de gouvernance confondus), et un tiers (33,6 %) des sites ne sont pas du tout couverts (UNEP-WCMC, UICN & NGS, 2021). Les Zones clés pour la biodiversité qui ne font pas partie de réseaux d'aires protégées et conservées devraient être sauvegardées afin d'assurer la pérennité des éléments de biodiversité pour lesquels elles sont importantes. Cette sauvegarde pourrait être réalisée, notamment, par l'entremise de trois options : la création de nouvelles aires protégées ou l'extension d'aires protégées existantes ; la reconnaissance de nouvelles aires protégées ou conservées ou de celles déjà existantes ; ou la mise en place de mécanismes politiques appropriés à grande échelle. Les APAC peuvent être pertinentes pour ces trois options.

2.3.1 Principaux résultats et leurs implications

Cette analyse démontre que les APAC potentielles couvrent au moins un cinquième (22 %) de l'étendue²¹

des Zones clés pour la biodiversité terrestres actuellement identifiées (voir la figure 5). Si les APAC sont gérées de telle sorte qu'elles profitent aux espèces, aux écosystèmes et aux autres aspects de la biodiversité pour lesquels les Zones clés pour la biodiversité ont été identifiées (UICN, 2016), elles pourraient jouer un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité, et ce pour un grand nombre de sites. Les APAC sont, par définition, gouvernées de manière à obtenir des résultats positifs en matière de conservation au niveau local. Ce résultat montre donc que ces actions locales pourraient contribuer à la préservation globale de la biodiversité bien au-delà des limites locales des APAC.

²⁰ Dans la mesure du possible, le processus de mise en œuvre du Standard mondial pour l'identification des Zones clés pour la biodiversité doit être mené au niveau national avec la participation des parties prenantes locales concernées. Certains pays ou régions ont également la possibilité d'appliquer les critères avec des seuils moins stricts pour identifier les sites d'importance nationale ou régionale (UICN, 2016).

²¹ Cette analyse porte sur l'étendue totale (aire ou superficie) du chevauchement plutôt que sur le chevauchement par site individuel, méthode qui fut utilisée dans d'autres analyses citées.

Par ailleurs, à ce jour, plus de la moitié (52 %) de l'étendue des Zones clés pour la biodiversité terrestres n'est pas couverte par des aires protégées ou conservées par l'État ou le secteur privé. Les APAC potentielles couvrent un cinquième (20 %) de cette étendue. Cela signifie que les APAC potentielles contribuent déjà largement à la protection et à la conservation des Zones clés pour la biodiversité situées hors du réseau d'aires protégées et conservées par

l'État ou le secteur privé, soulignant de nouveau leur rôle essentiel dans la conservation au niveau mondial.

De surcroît, les données actuelles sur les Zones clés pour la biodiversité peuvent sous-estimer considérablement leur étendue, car elles n'ont pas été identifiées de manière exhaustive pour l'ensemble des groupes taxonomiques, des écosystèmes et des sites d'intégrité écologique. Ainsi, les sites qui sont classés comme Zones clés pour la

biodiversité selon le « critère C » d'intégrité écologique sont plus susceptibles de chevaucher des APAC, bien que les lignes directrices pour l'identification des sites répondant à ce critère soient encore en cours d'élaboration. Cela signifie que les APAC pourraient en réalité apporter une contribution encore plus importante à la conservation des Zones clés pour la biodiversité que ne le suggère cette analyse.

La section suivante de cette analyse s'éloigne des objectifs mondiaux de conservation par zone pour se concentrer sur le rôle des Peuples Autochtones et des communautés locales dans la gestion et la conservation des Paysages Forestiers Intacts et des forêts en général, notamment sur la manière dont leurs pratiques de gestion ancestrales et traditionnelles peuvent réduire les cas de feux de forêt. La section souligne l'importance de la protection des forêts et de leurs communautés gardiennes pour lutter contre la déforestation et la dégradation du climat qui en résulte. Elle examine le chevauchement entre les APAC potentielles et les zones qui pourraient contribuer à enrayer la perte de la biodiversité, à réduire les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et à renforcer l'absorption naturelle du carbone.

Photo : Roshni Lodhia



Section 3: APAC potentielles, forêts et stabilisation du climat

Le rôle que jouent les communautés tributaires de la forêt dans la conservation des forêts les plus importantes du monde est de plus en plus reconnu au niveau international (par ex. **FAO & FILAC, 2021**, dans le cas de l'Amérique latine). Lors du Sommet mondial de l'action climatique, qui s'est tenu fin 2018, un groupe de 17 fondations philanthropiques s'est engagé à verser plus de 459 millions de dollars américains jusqu'en 2022 pour soutenir les solutions territoriales aux changements climatiques. Ces solutions comprennent la conservation et la restauration des forêts, ainsi que la reconnaissance des droits fonciers collectifs des Peuples Autochtones et des communautés traditionnelles (**Mongabay, 2018**). Cependant, de nombreuses communautés luttent activement contre les menaces extérieures qui pèsent sur leurs forêts et cherchent à obtenir des droits fonciers, du financement et le respect de leurs systèmes de connaissances autochtones et locales (**Guardians of the Forest, 2021**).

De nombreuses forêts situées sur les terres des Peuples Autochtones sont considérées comme des étendues de forêts intacts, essentielles pour la biodiversité et le stockage du carbone. Une étude effectuée dans 50

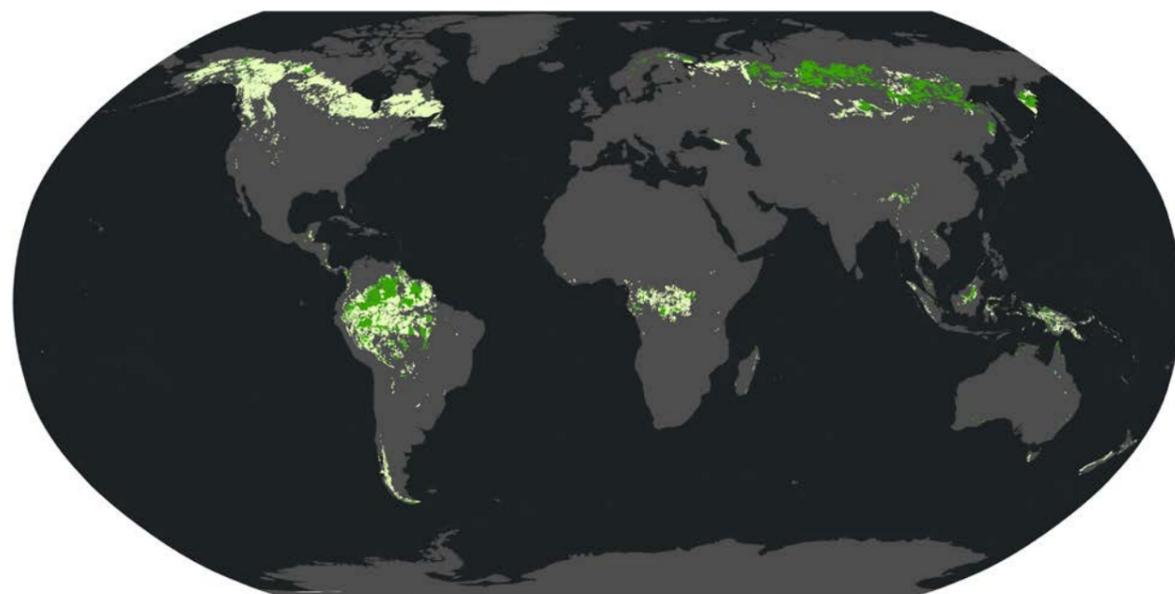
pays a montré qu'au moins un tiers (36 %) des Paysages Forestiers Intacts se trouvent sur les terres et territoires des Peuples Autochtones, et que seulement 12 % de leur étendue est actuellement couverte par des aires protégées (tous types de gouvernance confondus) (**Fa et al., 2020**). La même étude a montré que les taux de perte de Paysages Forestiers Intacts (attribuables en grande partie à l'exploitation forestière industrielle, à l'expansion agricole, aux incendies et à l'extraction minière ou d'autres ressources) sont considérablement plus faibles sur les terres des Peuples Autochtones, bien que ces forêts soient toujours exposées au défrichage et à d'autres menaces.

3.1. Paysages Forestiers Intacts

Potapov et al., 2017 définissent les Paysages Forestiers Intacts comme des mosaïques continues de forêts et d'écosystèmes naturellement dépourvus d'arbres qui ne présentent pas de signes d'activité humaine décelables par télédétection et qui possèdent une superficie minimale de 500 km². Ces paysages sont suffisamment grands pour préserver l'ensemble de la biodiversité indigène et sont considérés comme cruciaux pour le stockage du carbone, la régulation des régimes hydrologiques ainsi que pour d'autres fonctions écosystémiques (**Potapov et al., 2017**).

Les moyens de subsistance et les activités à petite échelle des Peuples Autochtones et des communautés locales ne sont peut-être pas « décelables » par télédétection, mais ils existent bel et bien. Une modification quelconque effectuée par les Peuples Autochtones et les communautés locales peut améliorer l'environnement, protéger la biodiversité et contribuer aux services écologiques (**IPBES, 2019**). De plus, les concepts de terres « intactes » et « naturelles » sont discutables, car même il y a 12 000 ans, près de trois quarts des terres de la planète étaient habitées et modifiées par l'humain, y compris plus de 95 % des forêts tempérées et 90 % des forêts tropicales (**Ellis et al., 2021**). C'est avec ces considérations à l'esprit que la présente analyse examine le chevauchement spatial entre les APAC potentielles et l'ensemble de données des Paysages Forestiers Intacts.





■ Étendue des Paysages Forestiers Intacts qui chevauchent des APAC potentielles
 ■ Étendue des Paysages Forestiers Intacts qui ne chevauchent pas des APAC potentielles

Figure 6. Étendue du chevauchement entre les Paysages Forestiers Intacts et les APAC potentielles. Les limites précises du chevauchement sont indiquées, puisque les limites originales des APAC potentielles ne sont pas discernables. Les zones non couvertes ne doivent pas être considérées comme dépourvues d'APAC.

3.1.1. Principaux résultats et leurs implications

Cette analyse a révélé que les APAC potentielles couvrent au moins un tiers (33 %) de l'étendue totale des Paysages Forestiers Intacts (figure 6), dont 79 % se trouvent en dehors des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé. Le taux de perte des Paysages Forestiers Intacts est plus faible sur les terres et territoires des Peuples Autochtones que dans les autres zones, ce qui témoigne du peu d'impacts négatifs engendrés par la manière dont les Peuples Autochtones vivent dans ces paysages et les utilisent. Ce résultat mondial est illustré à l'échelle nationale par **Schleicher et al. (2017)** qui ont constaté que dans l'Amazonie péruvienne, les territoires des Peuples Autochtones prévenaient la dégradation des forêts plus efficacement que les aires protégées (**FAO & FILAC, 2021**). En plus de limiter la dégradation des forêts la gestion des terres par les Peuples Autochtones réduit également le risque d'incendies de forêt. Des études menées au Brésil et dans d'autres régions d'Amérique latine ont révélé qu'il y avait moins de feux de forêt dans les aires habitées par les Peuples Autochtones que dans les aires protégées (**Nelson & Chomitz, 2011**).

Les forêts sont également des puits de carbone importants, et leur maintien est essentiel pour limiter l'impact de la crise climatique (**Diele-Viegas & Rocha, 2020; Lyons et al., 2020**). Dans **Walker et al., (2020)**, les territoires des Peuples Autochtones présentent, dans la plupart des pays étudiés, une densité de carbone plus élevée que celle de tout autres types d'occupations du sol. La déforestation et les pertes de carbone qui en résultent sont visiblement plus faibles dans les pays où les droits des Peuples Autochtones sont reconnus de quelque façon que ce soit. Ainsi, la gouvernance des territoires par les Peuples Autochtones peut représenter un mécanisme important pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions de carbone. Par exemple, la gouvernance autochtone de la forêt amazonienne en Équateur, au Brésil, en Colombie et en Bolivie est corrélée à la réduction de la déforestation et, par conséquent, à la réduction des émissions de carbone issues des forêts (**Blackman & Veit, 2018**). En revanche, le manque de reconnaissance des droits des Peuples Autochtones, de leurs gouvernances et de leurs régimes fonciers, ainsi que les menaces industrielles constantes telles que l'exploitation minière, l'agroforesterie et l'élevage de bétail, sont des facteurs

qui contribuent à la disparition des forêts dans les territoires des Peuples Autochtones (**Constantino et al., 2018; Diele-Viegas & Rocha, 2020**).

3.2. La gouvernance des feux et des forêts

Les feux de brousse ne sont pas un phénomène nouveau dans de nombreux écosystèmes forestiers et dans divers biomes (par ex. **Durigan & Ratter, 2015; Archibald, 2016**). Ainsi, des recherches montrent que les Peuples Aborigènes d'Australie ont délibérément modifié les paysages par le feu dans le cadre de la gestion de leurs terres (**Smith et al., 2021**). La gouvernance autochtone des feux en Australie a été constante et continue dans certains territoires, malgré des politiques gouvernementales ayant à l'encontre de leurs pratiques. La réhabilitation de la gouvernance des feux par l'application des pratiques culturelles de brûlis des communautés Aborigènes a été fortement recommandée comme méthode pour contrôler efficacement les feux de brousse, mais elle a été difficile à mettre en œuvre en pratique (**Smith et al., 2021**). Les politiques de suppression des incendies sont toujours dominantes malgré les preuves croissantes que le brûlage contrôlé réduit l'inflammabilité des zones sauvages et donc le risque d'incendie de forêt (par ex. **Eloy et al., 2019; Parisien**

et al., 2020). La reconnaissance des droits fonciers pourrait permettre aux connaissances autochtones de guider la gestion des terres, ce qui pourrait réduire la sévérité des feux de brousse (**Mistry et al., 2016; Smith et al., 2021**).

Les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent donc un rôle essentiel dans la gestion et la conservation des forêts (ce qui comprend les feux) et, comme le démontre la présente analyse, d'une grande partie des Paysages Forestiers Intacts à l'échelle mondiale. Sans une reconnaissance et une sécurité foncière appropriées, ces forêts sont susceptibles d'être détruites (**FAO & FILAC, 2021**), ce qui pourrait exacerber davantage les crises du climat et de la biodiversité de façon inexorable. En outre, le renforcement des droits des Peuples Autochtones et des communautés locales à leurs terres et leurs forêts est considéré comme une solution cruciale à la crise climatique (**GIEC, 2019**). Au cours des 15 dernières années, les forêts communautaires légalement reconnues ont augmenté de 40 % et, dans de nombreux endroits, le cadre juridique nécessaire à la reconnaissance de ces droits est présent, bien qu'il ne soit toujours pas mis en œuvre (**RRI, 2019**). Compte tenu de la gravité actuelle et future de la crise climatique et du rôle considérable que jouent les Peuples Autochtones, les communautés locales et les forêts pour l'atténuer,



Un petit pêcheur de Madagascar dans un bateau. Photo : MIHARI

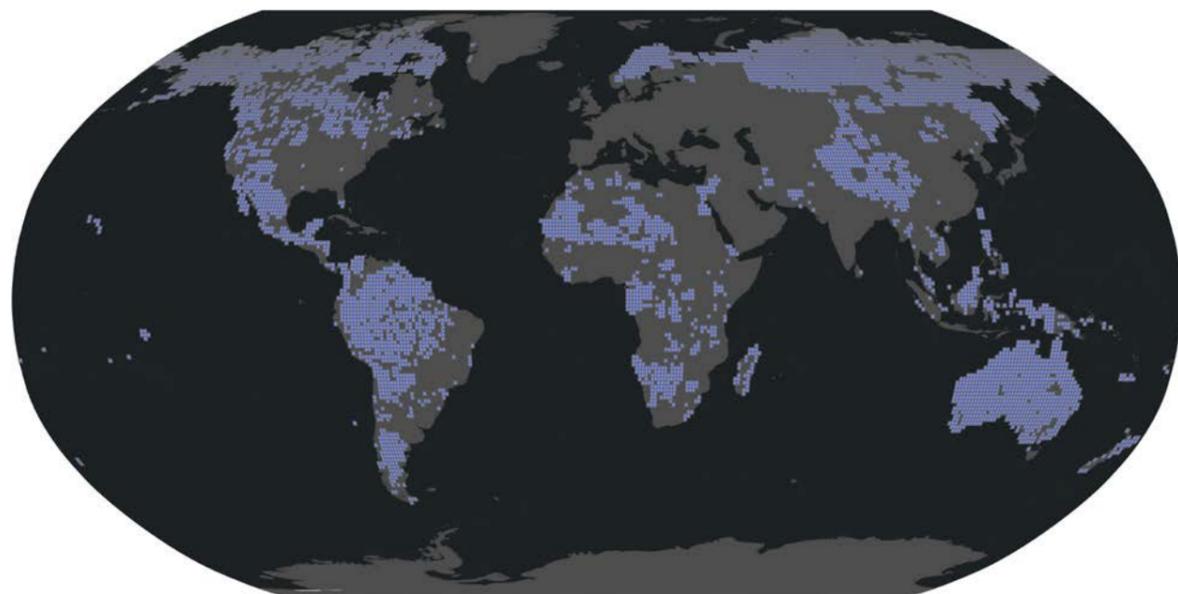
continuer à ne pas reconnaître leurs droits et à ne pas soutenir leurs contributions à la conservation pourrait être catastrophique au niveau mondial.

3.3. Filet de sécurité mondial

Pour s'attaquer aux problèmes de conservation avec des ressources mondiales limitées, certains ont préconisé de prioriser des zones qui, si elles sont conservées, pourraient contribuer à garantir que la planète demeure habitable dans le futur. Le filet de sécurité mondial (Global Safety Net) est l'une de ces analyses mondiales des zones terrestres, qui offre une vue partielle d'une réalité complexe²². Bien qu'elle ne porte que sur le domaine terrestre et qu'elle s'appuie sur des ensembles de données mondiaux (qui présentent toujours certaines limites), cette analyse constitue un point de départ pour localiser les régions qui pourraient être les plus critiques pour la santé de la planète. Des analyses menées aux niveaux national et local (en utilisant des ensembles de données pertinents au

niveau national et en incluant les détenteurs de droits et les parties prenantes concernées) aideraient à décider collectivement de l'importance des zones identifiées. Cela permettrait également de convenir de la meilleure façon de s'assurer que ces zones soient gérées à long terme par les détenteurs de droits et les parties prenantes concernées.

Le filet de sécurité mondial couvre 50 % de la surface terrestre mondiale et, selon les auteurs, s'il fait l'objet d'une attention particulière en matière de conservation, il pourrait contribuer à prévenir davantage de perte de biodiversité, à éviter les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et à favoriser l'élimination naturelle du carbone (Dinerstein et al., 2020). Ce filet de sécurité s'appuie sur le réseau d'aires protégées existant, tout en ciblant les éléments de biodiversité et de stockage du carbone qui nécessitent une attention particulière hors de ce réseau. L'étude suggère que l'ensemble du réseau d'aires protégées²³ (tous types de gouvernance confondus) représente environ 30 % de la superficie du filet de sécurité mondial.



Les APAC potentielles qui chevauchent le filet de sécurité mondial, extrapolées sur une grille à cellules d'un degré pour masquer les limites

 Chevauchement entre les APAC potentielles et le filet de sécurité mondial.

Figure 7. L'étendue des APAC potentielles chevauchant l'étendue du filet de sécurité mondial qui se trouve en dehors des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé. Les données sont extrapolées sur une grille à cellule d'un degré pour masquer les limites spécifiques des APAC potentielles. Les zones non couvertes ne doivent pas être considérées comme dépourvues d'APAC.

Les auteurs ont également constaté qu'environ 34 % de l'étendue du filet de sécurité mondial qui se trouve en dehors du réseau d'aires protégées est couverte par des terres autochtones. Ils suggèrent que la prise en compte des revendications foncières autochtones, le respect des droits fonciers existants²⁴ et le financement de programmes sur les terres gérées par les Peuples Autochtones pourraient aider à atteindre les objectifs de biodiversité sur un tiers de la zone requise par le filet de sécurité mondial. Les auteurs précisent que la formulation du filet de sécurité mondial n'est pas fondée sur l'expulsion des Peuples Autochtones ou d'autres peuples de leurs terres, qu'elle ne la préconise pas et qu'elle ne vise en aucun cas à y contribuer.

La présente analyse utilise des données actualisées et complémentaires²⁵ pour examiner spécifiquement le rôle que les APAC potentielles (pas seulement les terres autochtones) pourraient jouer dans le filet de sécurité mondial, à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé.

3.3.1. Principaux résultats et leurs implications

Les APAC potentielles couvrent près d'un tiers (32 %) de l'étendue du filet de sécurité mondial qui se trouve en dehors du réseau existant d'aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé (figure 7). Ce résultat est similaire à celui de l'analyse de Dinerstein et al., (2020) portant uniquement sur les terres autochtones.

Le chevauchement notable des APAC potentielles avec l'étendue du filet de sécurité mondial met en évidence le rôle prépondérant que jouent les Peuples Autochtones et les communautés locales dans l'atténuation des crises de la biodiversité et du climat. De plus, tel qu'illustré dans les sections précédentes, les APAC potentielles chevauchent déjà plus d'un quart du réseau existant d'aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé. Sachant que ce réseau couvre déjà environ 30 % du filet de sécurité mondial, cela suggère que les APAC potentielles recouvrent plus d'un tiers de la superficie totale du filet de sécurité mondial.

La section suivante s'appuie sur une série de recherches pour explorer la concomitance de la diversité biologique, culturelle et linguistique, et l'importance de favoriser ces liens dans les efforts de conservation futurs. À l'aide d'une étude sur le

chevauchement des APAC potentielles et des sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO, la section met en lumière le rôle joué par les Peuples Autochtones et les communautés locales dans les aires naturelles de valeur universelle exceptionnelle. La question qui se pose est de savoir pourquoi les peuples (avec leurs diverses valeurs culturelles et linguistiques) sont si souvent considérés séparément de la nature et de ses valeurs dans les récits et les politiques de conservation dominants.



²² Le concept de « nature » sur lequel s'appuient la plupart de ces analyses spatiales mondiales a été critiqué pour sa conceptualisation globale et pour les processus qui en sous-tendent la conception, la mise en œuvre et l'évaluation. Par exemple, dans Woroniecki et al., 2020.

²³ Dinerstein et al., (2020) ont utilisé une version de 2018 de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) de l'initiative de Protected Planet.

²⁴ Le régime foncier est la relation établie entre des individus ou des groupes par rapport à la terre et aux ressources naturelles associées ; il peut être classé comme coutumier, communautaire, privé, étatique ou autre. Les systèmes fonciers régulent les comportements par le biais de droits et de responsabilités associées à l'utilisation, au contrôle et au transfert des terres (FAO, 2002). Le régime foncier coutumier reste la forme dominante de propriété foncière dans le monde, avec un éventail de régimes fonciers individuels, familiaux et communautaires. Ces régimes fonciers sont reconnus à divers degrés par les systèmes juridiques des États (RRI, 2020a).

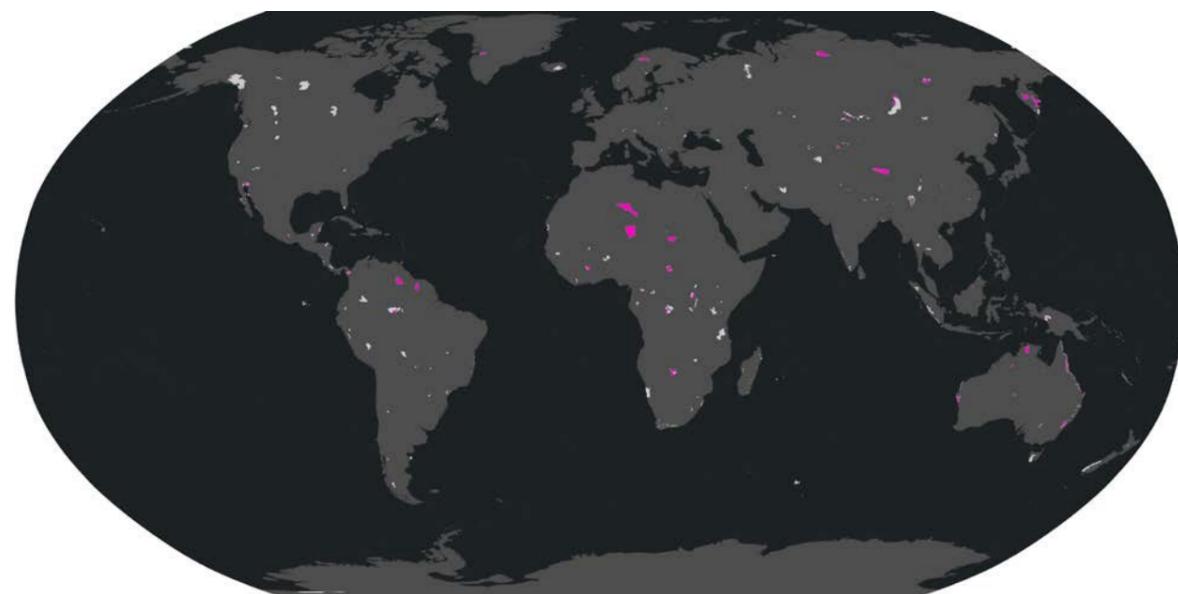
²⁵ Une version mise à jour de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et de la base de données mondiale sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (WD-OECM) de l'Initiative de Protected Planet. De plus, cette étude inclut des communautés locales non Autochtones en plus des Peuples Autochtones, ce que Dinerstein et al., 2020 n'ont pas fait.

Section 4: Conserver simultanément la diversité biologique et culturelle

Les Peuples Autochtones et les communautés locales entretiennent des relations uniques avec les environnements dont ils dépendent et qui sont essentiels à leur vie sociale, culturelle et spirituelle. Les APAC ne sont pas seulement d'une importance cruciale pour le climat, la biodiversité et la santé de la planète ; elles sont aussi des hauts lieux de diversités culturelle et bioculturelle (UICN, 2019) ainsi que de diversité linguistique, laquelle a connu un déclin rapide au cours des dernières années (Harmon & Loh 2010). Même dans les aires reconnues principalement pour leurs caractéristiques naturelles, la diversité culturelle et linguistique est intimement liée à la diversité de la nature. Par exemple, 80 % de tous les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO (désignés pour leurs caractéristiques naturelles) coïncident avec au moins une langue autochtone (Romaine & Gorenflo, 2020). Rien qu'en Afrique, 147 langues autochtones partagent au moins une partie de leur

distribution géographique avec des sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO (Gorenflo & Romaine, 2021). En outre, cette analyse révèle que près d'un tiers (32 %) de l'étendue des sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO chevauche, dans une certaine mesure, des APAC potentielles (voir la figure 8). Ainsi, les rapports entre les valeurs naturelles et culturelles sont plus étroits que ne le suggèrent ces mêmes appellations.

Les langues autochtones se développent dans les territoires ; leur survie est donc intrinsèquement liée à ceux-ci. La reconnaissance des langues autochtones fait partie intégrante de la résurgence des Peuples Autochtones, de la continuité de la transmission intergénérationnelle de leurs connaissances et de la gouvernance durable de la biodiversité. Il est largement admis que les zones riches en biodiversité coïncident avec les zones à forte



■ Étendue des sites terrestres naturels et mixtes du patrimoine mondial qui chevauchent des APAC potentielles

■ Étendue des sites terrestres naturels et mixtes du patrimoine mondial qui ne chevauchent pas des APAC potentielles

Figure 8. Étendue du chevauchement entre les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO et les APAC potentielles. Les délimitations précises du chevauchement sont indiquées étant donné que les tracés originaux des APAC potentielles ne sont pas identifiables. Les zones non couvertes ne doivent pas être considérées comme dépourvues d'APAC.

diversité linguistique (Gafner-Rojas, 2020; McIvor, 2020). La diversité linguistique joue également un rôle essentiel dans l'autodétermination, le maintien des connaissances autochtones, l'affiliation culturelle, l'identité, la continuité culturelle et la gouvernance des ressources territoriales (Duff & Li, 2009; Gafner-Rojas, 2020; McIvor, 2020). Il est nécessaire d'assurer une reconnaissance et une protection juridiques plus appropriées des langues autochtones, y compris dans le cadre de la législation et des normes environnementales (Gafner-Rojas, 2020). Dans l'immédiat, la prise en compte plus explicite des langues autochtones dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 constitue une réelle opportunité.

Diversité culturelle et biologique sont profondément imbriquées, et le maintien des systèmes de connaissances autochtones et locales est essentiel pour la conservation de la biodiversité, l'atténuation des changements climatiques et la mise en place d'une gouvernance environnementale efficace (RRI, 2019). La concomitance et la corrélation étroites entre la diversité linguistique et la diversité biologique témoignent des liens inhérents qui existent entre elles et pourraient servir de base à des arguments en faveur d'une conservation coordonnée de la nature et de la culture dans les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial de l'UNESCO (Gorenflo & Romaine, 2021).

Bien que toutes les études mentionnées ci-dessus ne soient pas spécifiques aux APAC, elles mettent en lumière l'importance fondamentale de réformer les politiques, les lois, les institutions et les pratiques selon des visions du monde ancrées dans les relations étroites

qu'entretiennent les personnes et leurs cultures avec la nature dont tous les humains dépendent, plutôt que selon une idéologie erronée selon laquelle les personnes et la nature doivent être considérées séparément, et selon laquelle la nature ne peut prospérer que sans les humains. Ellis et al. (2021) suggèrent que (à de rares exceptions près), les pertes actuelles de biodiversité ne sont pas dues à la conversion ou à la dégradation d'habitats « intacts » par les humains, mais plutôt à l'appropriation, à la colonisation et à l'intensification de l'utilisation de terres qui ont été longtemps habitées, façonnées et entretenues par des sociétés antérieures. Les terres aujourd'hui qualifiées de « naturelles », d'« intactes » et de « sauvages » présentent généralement une longue histoire d'utilisation, tout comme les aires protégées et les terres autochtones. En examinant la façon dont les terres ont été utilisées au cours des 12 000 dernières années, l'étude affirme que l'histoire de l'utilisation des terres à l'échelle mondiale confirme que l'autonomisation des Peuples Autochtones et des communautés locales par le biais de droit sera essentielle à la conservation de la biodiversité sur la planète (Ellis et al., 2021).

La section suivante examine certaines des pressions liées au développement des industries des secteurs extractifs et primaires auxquelles les Peuples Autochtones et les communautés locales pourraient être confrontés à l'avenir. Ces développements présentent des risques énormes pour les Peuples Autochtones et les communautés locales si ces derniers ne sont pas soutenus pour mettre en place des modes de développement proactifs, autodéterminés et souhaités (IPBES, 2019).

Section 5: Pressions de développement pesant sur les APAC potentielles

De nombreux APAC et leurs gardiens sont confrontés à une série d'industries qui cherchent à exploiter les ressources de leurs territoires. Les industries énergétiques et extractives, l'agriculture intensive en monoculture et les projets d'infrastructures peuvent détruire les habitats et les modes de vie traditionnels (Consortium APAC, 2019). Les communautés sont davantage à risque là où leurs droits et systèmes de gouvernance ne sont pas suffisamment reconnus et où elles ne bénéficient pas d'un soutien politique et

juridique (IPBES, 2019). Par ailleurs, les communautés sont souvent violemment expulsées ou déplacées de leurs territoires. En 2019, 212 défenseurs de l'environnement ont été tués pour avoir dénoncé la destruction de l'environnement, ce qui en fait le plus grand nombre en une seule année (Global Witness, 2020). Parmi ces défenseurs, 40 % étaient des Autochtones. En 2020, parmi tous les défenseurs des droits humains, ceux et celles qui défendaient les droits de l'environnement et des Peuples Autochtones étaient

les plus exposés aux attaques et aux homicides (**Front Line Defenders, 2020**). La résolution de ces problèmes devrait être au premier plan des efforts déployés mondialement pour faire face aux violations des droits humains et aux crises du climat et de la biodiversité, des luttes profondément liées.

Dans certains pays, l'augmentation de la déforestation peut être liée à des politiques de « développement » telles que la légalisation de l'exploitation minière dans les forêts amazoniennes. L'élevage et l'agriculture industrielle ont entraîné des feux de forêt qui ont embrasé de vastes zones des forêts amazoniennes au cours de l'été 2019 (**Bartel et al., 2020**). La multiplication des projets industriels au nom de la croissance économique risque d'avoir des conséquences catastrophiques non seulement pour les Peuples Autochtones et leurs modes de vie, mais aussi pour la biodiversité et la réduction des émissions de carbone (**Diele-Viegas & Rocha, 2020**). Pendant la pandémie de la COVID-19, l'invasion des terres autochtones s'est intensifiée, ce à quoi les communautés ont répondu par des blocus et par

Encadré 7.

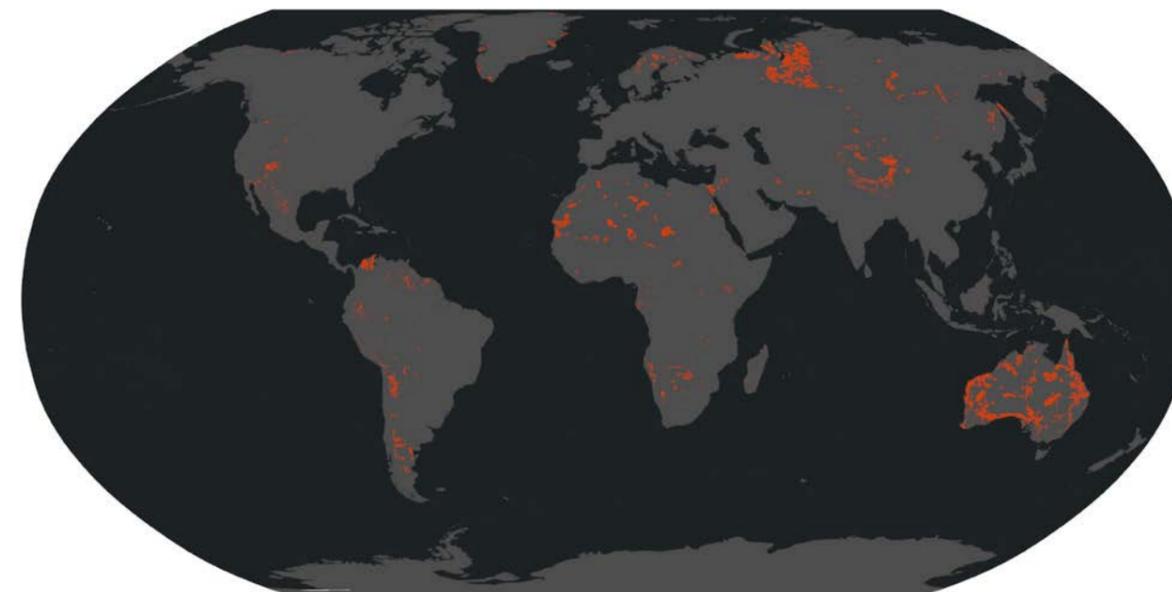
Repenser les relations entre l'humain et la nature

Les cultures et les aspirations des Peuples Autochtones, ainsi que leurs modes de gestion et de gouvernance de leurs territoires, de leurs terres et de leurs mers, influencent également des innovations dans les systèmes juridiques des États. Par exemple, l'Équateur a « incorporé » le droit autochtone dans sa constitution en donnant des droits à la « Pachamama » (Terre Mère) ainsi qu'en reconnaissant le « buen vivir » (« bien vivre ») comme une mesure holistique visant à protéger les membres marginalisés de la société ainsi qu'à soutenir les principes autochtones de responsabilité, de réciprocité et d'interconnexion (Sajeva, 2017). La constitution de la Bolivie reconnaît également les droits de la Terre Mère. En 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande/Aotearoa a accordé le statut de personne à la rivière Whanganui (Te Awa Tupua) suite à des négociations de nation à nation avec les Māori de l'Iwi Whanganui (Macpherson & Ospina, 2020). Il s'agit de formidables innovations au sein des systèmes juridiques étatiques qui pourraient avoir des impacts positifs sur le façonnement des économies et des sociétés futures.

la restriction de l'accès à leurs territoires (**Mentone et al. 2021**). Dans de nombreux pays du monde pendant la pandémie, les Peuples Autochtones et les communautés ont fait face à une augmentation de la violence et des menaces directes pour leurs terres et territoires posées par des activités industrielles (**Dil et al., 2021**).

En plus de comprendre les menaces actuelles, il est essentiel de se tourner vers l'avenir afin de comprendre le risque de pressions supplémentaires et de déterminer les lieux où elles sont susceptibles de se produire. Comme le suggère le rapport de l'**IPBES (2019)** les Peuples Autochtones et les communautés locales se sentent menacés par des pressions extérieures, aussi cette analyse examine-t-elle, de manière préventive, les endroits où ces pressions sont susceptibles d'être les plus fortes. Cette analyse a utilisé l'indice mondial de potentiel de développement (Global Development Potential Index, DPI) pour identifier l'étendue des APAC potentielles susceptibles d'être soumises à une « pression de développement élevée » à l'avenir (voir la figure 9). L'indice mondial de potentiel de développement est une carte des pressions de développement cumulées créée en combinant les indices de potentiel de développement (Development Potential Indices, DPI) précédemment publiés (**Oakleaf et al., 2019**) pour les énergies renouvelables (centrale solaire thermodynamique, énergie solaire photovoltaïque,

Photo : Darwin Pizarro, Fundación ALDEA, 2019



■ Chevauchement entre les APAC potentielles et les zones présentant une forte pression de développement

Figure 9. L'étendue des APAC potentielles qui chevauchent les zones de forte pression potentielle de développement, telles que définies par l'indice mondial de développement potentiel (DPI). Les limites précises du chevauchement sont indiquées, puisque les limites originales des APAC potentielles ne sont pas discernables. Les zones non couvertes ne doivent pas être considérées comme dépourvues d'APAC.

éolien, hydroélectricité), les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels), l'exploitation minière (métallique, non métallique), l'agriculture (cultures, expansion des biocarburants) et la carte des pressions urbaines basée sur les projections de croissance urbaine mondiale de 2020 à 2050 (Zhou et al., 2019).

Les zones à pression de développement élevée indiquent des zones « très propices » à l'expansion, en raison de la présence de grandes réserves de ressources inexploitées et des infrastructures

nécessaires à leur extraction et à leur transport. Par conséquent, les cartes de pression de développement peuvent ne pas rendre compte de manière adéquate de l'expansion de la Frontière rendue possible par les investissements dans de nouvelles infrastructures par des secteurs comme l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazifère (**Oakleaf et al., 2019**). Ces cartes, qui examinent si l'expansion du développement fondé sur les matières premières et l'extraction est propice sur les plans biophysiques et économiques, ont été utilisées pour mettre en évidence les zones où ces industries pourraient avoir un impact sur les Peuples Autochtones et les communautés locales ainsi que sur leurs territoires et terres collectives.

Il est important de mentionner que ces trajectoires de développement fondé sur l'extraction et sur les matières premières peuvent être remises en question et réorientées grâce aux relations plus durables entre l'humain et les ressources que préconisent les Peuples Autochtones et les communautés locales (voir l'encadré 7). L'émergence de droits et de mesures de protection de la nature conformes aux visions du monde des Peuples Autochtones peut constituer un moyen de prévenir et d'éviter les effets négatifs des pressions extérieures de développement.

5.1. Principaux résultats et leurs implications

Au moins 16 % de l'étendue des APAC potentielles est fortement exposée à de potentielles pressions liées au développement futur des industries des secteurs extractif et primaire (voir la figure 9). Ce résultat ne comprend que les zones soumises à une pression élevée, compte tenu du manque de certitude concernant les zones à pression moyenne et faible (voir l'annexe 2 pour les méthodes). Par conséquent, les 84 % d'étendue des APAC potentielles restants ne doivent pas être considérés comme exempts de la pression potentielle des industries des secteurs extractif et primaire.

Bien que ces pressions industrielles et économiques ne soient pas inévitables, il convient de se préparer à l'éventualité qu'elles se produisent, notamment en soutenant de manière préventive et urgente les Peuples Autochtones et les communautés locales afin de garantir leurs droits fonciers, leurs droits d'occupation et tout autre droit. La décision d'autoriser ou non un investisseur sur des terres communautaires est l'une des décisions les plus importantes qu'une communauté puisse prendre. Si un projet d'investissement est entrepris en suivant des principes de précaution, de respect et d'inclusion, ce projet peut potentiellement contribuer au développement et à la prospérité de la communauté (Heiner et al. 2018) et minimiser les dommages. Cependant, lorsqu'un investissement est mis en œuvre de mauvaise foi, ou sans consultation ni consentement adéquat de la communauté, il peut provoquer une multitude d'impacts négatifs. Il peut notamment entraîner l'appropriation de terres dont les membres de la communauté dépendent pour leur subsistance, la pollution des rivières, des lacs, de l'air et des sols locaux, le blocage de l'accès aux sites culturels ainsi que des atteintes aux droits humains (Bernauer & Roth, 2021; Colchester, 2004; O'Bonsawin, 2010).



Ce rapport montre à quel point les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent un rôle crucial dans la conservation des zones importantes pour la biodiversité, pour le climat et pour la santé globale de la planète. Les mesures d'incitation économique ont souvent favorisé l'expansion de l'activité économique (notamment le développement fondé sur l'extraction et sur les matières premières) au détriment de la conservation ou de la restauration de la nature, entraînant de nombreux dommages (IPBES, 2019). Ainsi, les engagements mondiaux envers l'environnement devraient inclure de mettre fin aux industries destructrices (et à leurs sources de financement telles que les mesures d'incitation néfastes) en tant que principaux moteurs de la perte de la biodiversité. Afin de favoriser de meilleurs résultats écologiques, économiques et sociaux, ces engagements devraient également donner la priorité aux multiples valeurs de la nature et des écosystèmes plutôt qu'aux gains financiers à court terme des activités économiques (IPBES, 2019). En outre, il est essentiel de protéger les Peuples Autochtones et les communautés locales contre la violence et les abus qui leur sont infligés, et de leur apporter un soutien approprié et adéquat pour qu'ils puissent se défendre et défendre leurs territoires contre les industries destructrices et contre d'autres menaces. Ainsi, ils pourront continuer à conserver leurs modes de vie et construire leur avenir de manière autodéterminée.



Photo : Fatma Zolfaghari

Partie III Conclusions

La reconnaissance et le respect des droits des Peuples Autochtones et des communautés locales qui gouvernent, gèrent et conservent leurs territoires et terres collectives sont essentiels pour assurer la santé de la planète. Cette analyse montre que les Peuples Autochtones et les communautés locales préservent efficacement des zones d'importance pour la biodiversité, des zones de forêts intactes et des zones considérées comme importantes au niveau mondial pour le stockage du carbone et la résilience climatique, et ce, souvent sans aucune reconnaissance ou protection juridique. En outre, une grande partie de ces zones ne sont pas couvertes par des aires protégées ou conservées par l'État ou le secteur privé. Cela montre non seulement que le réseau officiel d'aires protégées et conservées présente des lacunes importantes en termes de couverture et d'efficacité, mais aussi que les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent un rôle central dans le maintien de la nature en dehors des systèmes étatiques officiels.

Ces résultats soulignent à quel point il est essentiel de reconnaître et de soutenir de manière appropriée les

droits et les modes de vie des Peuples Autochtones et des communautés locales, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Lors des négociations du cadre pour l'après-2020, notamment de tout objectif de conservation par zone (qu'il soit de 30 % ou autre), les Parties à la CDB devraient utiliser cette analyse globale comme preuve de l'importance centrale de la protection des droits humains dans leur ensemble. Les droits des Peuples Autochtones et des communautés locales sont d'une importance particulière, puisque les Peuples Autochtones et les communautés locales sont le cœur même d'une conservation équitable et efficace, mais demeurent largement ignorés en tant que tels et exclus des processus décisionnels qui les concernent. Si cela continue de la sorte, les risques encourus sont indéniables, tant pour les humains que pour la planète, et le temps est compté.

Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont confrontés à des menaces croissantes contre eux-mêmes et contre leurs terres et territoires, en particulier à cause des pressions industrielles telles que les industries des secteurs primaire et extractif, qui sont également parmi les principaux moteurs de la perte de la biodiversité. Les communautés résistent et contestent activement ces menaces, en puisant dans de riches réserves de force et de détermination collectives, mais elles ne pourront peut-être pas le faire éternellement.

Soutenir les Peuples Autochtones et les communautés locales pour leur permettre de faire prévaloir leurs droits, en particulier à leurs territoires et terres collectives, à leurs systèmes de gouvernance autodéterminés et à leurs pratiques culturelles, est non seulement l'opportunité la plus importante du cadre pour l'après-2020, mais aussi une nécessité pour la diversité et le bien-être de toute la vie sur Terre. Le temps est venu pour les gouvernements des États, les organisations de conservation, les acteurs privés et tous les citoyens et citoyennes de prendre leurs responsabilités et de répondre de leurs rôles dans les crises mondiales interdépendantes auxquelles nous sommes tous confrontés. À ce moment critique de notre histoire, nous devons nous unir, pour l'avenir de la vie sur Terre.



Bibliographie

Agrawal, A. 2020. An Open Letter to the Lead Authors of 'Protecting 30% of the Planet for Nature: Costs, Benefits and Implications.' [online]: Available from: <https://openlettertowaldronetal.wordpress.com/>

Archibald, S., 2016. *Managing the human component of fire regimes: lessons from Africa, Philos. TR Soc. B*, 371, 20150346, <https://doi.org/10.1098/rstb>.

Artelle, K. A., Stephenson, J., Bragg, C., Housty, J. A., Housty, W. G., Kawharu, M., & Turner, N. J. 2018. Values-led management: The guidance of place-based values in environmental relationships of the past, present, and future. *Ecology & Society*, 23(3), 44–58. <https://doi.org/10.5751/ES-10357-230335>

Ayers, C. A., Dearden, P., & Rollins, R. 2012. An exploration of Hul'qumi'num Coast Salish peoples' attitudes towards the establishment of no-take zones within marine protected areas in the Salish Sea, Canada. *The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien*, 56(2), 260–274. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2012.00433.x>

Armstrong, C., J. Miller, A. C. McAlvay, P. M. Ritchie, and D. Lepofsky. 2021. Historical Indigenous Land-Use Explains Plant Functional Trait Diversity. *Ecology and Society* 26(2):6. <https://doi.org/10.5751/ES-12322-260206>

Ban, N. C., & Frid, A. 2018. Indigenous peoples' rights and marine protected areas. *Marine Policy*, 87, 180–185. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2017.10.020>

Ban, N. C., Wilson, E., & Neasloss, D. 2020. Historical and contemporary indigenous marine conservation strategies in the North Pacific. *Conservation Biology*, 34(1), 5–14. <https://doi.org/10.1111/cobi.13432>

Bartel, R., Branagan, M., Utley, F., & Harris, S. (Eds.). 2020. *Rethinking Wilderness and the Wild: Conflict, Conservation and Co-existence (1st ed.)*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429299025>

Bernauer, W., & Roth, R. 2021. Protected areas and extractive hegemony: A case study of marine protected areas in the Qikiqtani (Baffin Island) region of Nunavut, Canada. *Geoforum*, 120, 208–217. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.01.011>

BirdLife International. 2020. Digital boundaries of Key

Biodiversity Areas from the World Database of Key Biodiversity Areas. September 2020 Version. Available from <http://www.keybiodiversityareas.org/kba-data/request>.

Blackman, A., & Veit, P. 2018. Titled Amazon Indigenous Communities Cut Forest Carbon Emissions. *Ecological Economics*, 153, 56–67. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2018.06.016>

Borrini-Feyerabend, G., N. Dudley, T. Jaeger, B. Lassen, N. Pathak Broome, A. Phillips and T. Sandwith. 2013. Governance of Protected Areas: From understanding to action. *Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 20*, Gland, Switzerland: IUCN. xvi + 124pp.

Brooks, C. M., Epstein, G., & Ban, N. C. 2019. Managing Marine Protected Areas in Remote Areas: The Case of the Subantarctic Heard and McDonald Islands. *Frontiers in Marine Science*, 6, 631. <https://doi.org/10.3389/fmars.2019.00631>

Bryan, J., & Wood, D. 2015. Weaponizing maps: Indigenous peoples and counterinsurgency in the Americas. *Guilford Publications*, New York.

Bryan, J. 2020. Commentary: What Sort of Territory? What Sort of Map? *Radical Cartographies: Participatory Mapmaking from Latin America*, 203.

Büscher, B., Fletcher, R., Brockington, D., Sandbrook, C., Adams, W.M., Campbell, L., Corson, C., Dressler, W., Duffy, R., Gray, N. and Holmes, G., 2017. Half-Earth or Whole Earth? Radical ideas for conservation, and their implications. *Oryx*, 51(3), pp.407-410. <https://www.doi.org/10.1017/S0030605316001228>

Colchester, M. 2004. Conservation policy and indigenous peoples. *Environmental Science & Policy*, 7(3), 145-153.

Conservation International. 2020. Indigenous Peoples and Local Communities land governance data from the Conservation Atlas (February 2020). [Data File]. Arlington, VA, USA: Conservation International. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2004.02.004>

Constantino, P. de A. L., Benchimol, M., & Antunes, A. P. 2018. Designing Indigenous Lands in Amazonia: Securing indigenous rights and wildlife

conservation through hunting management. *Land Use Policy*, 77, 652–660. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2018.06.016>

CBD Decision 14/8. 2018. "Protected areas and other effective area-based conservation measures" in Decisions Adopted by the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity at its Fourteenth Meeting [online]: Available from: <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-08-en.pdf>

CBD 2020. Updated zero-draft of the post-2020 global biodiversity framework [online]: Available from: <https://www.cbd.int/article/zero-draft-update-august-2020>

Cobo, J.R.M., 1981. Study of the problem of discrimination against indigenous populations.

Dale, A., & Armitage, D. 2011. Marine mammal co-management in Canada's Arctic: Knowledge co-production for learning and adaptive capacity. *Marine Policy*, 35(4), 440–449. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2010.10.019>

Diele-Viegas, L. M., & Rocha, C. F. D. 2020. Why releasing mining on Amazonian indigenous lands and the advance of agrobusiness is extremely harmful for the mitigation of world's climate change? Comment on Pereira et al. (Environmental Science & Policy 100 (2019) 8–12). *Environmental Science & Policy*, 103, 30–31. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.10.015>

Dil, S., C. Ewell, A. Wherry and C. Doyle, 2021. Rolling back social and environmental safeguards in the time of COVID-19: The dangers for indigenous peoples and for tropical forests. Lowenstein International Human Rights Clinic at Yale Law School, Middlesex University of London and Forest Peoples Programme.

Dinerstein, E., Olson, D., Joshi, A., Vynne, C., Burgess, N.D., et al (2017). An Ecoregion-Based Approach to Protecting Half the Terrestrial Realm. *BioScience* 67(6):534–45.

Dinerstein, E., Joshi, A.R., Vynne, C., Lee, A.T.L., Pharend-Deschênes, F., França, M., Fernando, S., Birch, T., Burkart, K., Asner, G.P. and Olson, D., 2020. A "Global Safety Net" to reverse biodiversity loss and stabilize Earth's climate. *Science advances*, 6(36), <http://www.doi.org/10.1126/sciadv.abb2824>

Dinerstein, Eric, David Olson, et al. 2017. An Ecoregion-Based Approach to Protecting Half the Terrestrial Realm. *BioScience* 67(6):534–45. <http://www.doi.org/10.1093/biosci/bix014>

Doyle, C., Whitmore, A. and Tugendhat, H., 2019. Free prior informed consent protocols as instruments of autonomy: laying foundations for rights based engagement. *Engagement. Infoe*, ENIP.

Dudley, N., Jonas, H., Nelson, F., Parrish, J., Pyhälä, A., Stolton, S., & Watson, J. E. M. 2018. The essential role of other effective area-based conservation measures in achieving big bold conservation targets. *Global Ecology and Conservation*, Vol. 15, p. e00424. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2018.e00424>

Duff, P. A., & Li, D. 2009. Indigenous, Minority, and Heritage Language Education in Canada: Policies, Contexts, and Issues. *Canadian Modern Language Review*. <https://doi.org/10.3138/cmlr.66.1.001>

Durigan, G. and Ratter, J.A., 2015. The need for a consistent fire policy for Cerrado conservation. *Journal of Applied Ecology*, 53(1), pp.11-15.

Ellis, E.C. & Mahrabi, Z. 2019. Half Earth: promises, pitfalls, and prospects of dedicating half of Earth's land to conservation. *Curr. Opin. Environ. Sustain.*, 38, 22–30. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2019.04.008>

Eloy, L., A. Bilbao, B., Mistry, J. and Schmidt, I.B. 2019. From fire suppression to fire management: Advances and resistances to changes in fire policy in the savannas of Brazil and Venezuela. *The Geographical Journal*, 185(1), pp.10-22. <https://doi.org/10.1111/geoj.12245>

Ellis, E.C., Gauthier, N., Goldewijk, K.K., Bird, R.B., Boivin, N., Díaz, S., Fuller, D.Q., Gill, J.L., Kaplan, J.O., Kingston, N. and Locke, H., 2021. People have shaped most of terrestrial nature for at least 12,000 years. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 118(17). <http://www.doi.org/10.1073/pnas.2023483118>

FAO, 2002. Land Tenure and Rural Development. *FAO Land Tenure Studies 3*. FAO: Rome. <http://www.fao.org/3/y4307e/y4307e05.htm>



FAO and FILAC. 2021. Forest governance by Indigenous and tribal peoples. An opportunity for climate action in Latin America and the Caribbean. *Santiago*. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb2953en>

Forest Peoples Programme, 2013. The Rights of Non-Indigenous 'Forest Peoples' with a focus on land rights: Existing International Legal Mechanisms and Strategic Options [online]: Available from: <https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/publication/2013/11/therightsofnonindigenousforest-peoplessept2013.pdf>

Front Line Defenders. 2020. Global Analysis 2020. Dublin. [online]: Available from: https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/flid_global_analysis_2020.pdf

Gafner-Rojas, C. 2020. Indigenous languages as contributors to the preservation of biodiversity and their presence in international environmental law. *Journal of International Wildlife Law & Policy*, 23(1), 44–61. <https://doi.org/10.1080/13880292.2020.1768693>

Gauvreau, A.M., Lepofsky, D., Rutherford, M. and Reid, M., 2017. "Everything revolves around the herring" the Heiltsuk–herring relationship through time. *Ecology and Society*, 22(2). <https://doi.org/10.5751/ES-09201-220210>

Global Witness, 2020. Defending Tomorrow: the climate crisis and threats against land and environmental defenders. ISBN: 978-1-911606-42-0. July 2020, *Version 2*: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defending-tomorrow/>

Gould, J., Smyth, D., Rassip, W., Rist, P., & Oxenham, K. 2021. Recognizing the contribution of Indigenous Protected Areas to marine protected area management in Australia. *Maritime Studies*. <https://doi.org/10.1007/s40152-020-00212-z>

Guha, R., & Alier, J. M. 2013. *Varieties of environmentalism: essays North and South*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315070766>

Heiner, M., Hinchley, D., Fitzsimons, J., Weisenberger, F., Bergmann, W., McMahon, T., Milgin, J., Nardea, L., Oakleaf, J., Parriman, D. and Poelina, A., 2019. Moving

from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values. *Environmental Impact Assessment Review*, 74, pp.1-13. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2018.09.002>

Hirt, I. 2012. Mapping Dreams/Dreaming Maps: Bridging Indigenous and Western Geographical Knowledge. *Cartographica. The International Journal for Geographic Information and Geovisualization*, 47(2), 105–120. <https://doi.org/10.3138/carto.47.2.105>

IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services). 2019. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Díaz S, Settele J, Brondízio ES, et al. (Eds). IPBES Secretariat: Bonn, Germany.

ICCA Consortium. 2021a. Meanings and Resources Website (ICCAs – Territories of Life) [online]: Available from: <https://toolbox.iccaconsortium.org/meanings-and-more/iccas-territories-of-life/>

ICCA Consortium 2021b. Meanings and Resources Website [online]: Available from: <https://toolbox.iccaconsortium.org/>

ICCA Consortium 2021c. Meanings and Resources Website (Custodians, stewards, guardians) Sites [online]: Available from: <https://toolbox.iccaconsortium.org/meanings-and-more/custodians-stewards-guardians/>

ICCA Consortium, 2021d. Territories of Life: 2021 Report. [online] Available from: <https://report.territoriesoflife.org>.

The International Union for the Conservation of Nature (IUCN). 2016. A Global Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas, *Version 1.0. First edition*. Gland, Switzerland: IUCN.

The International Union for the Conservation of Nature (IUCN). 2021. Natural Sites [online]: Available from: <https://www.iucn.org/theme/world-heritage/natural-sites>

The Inuit Circumpolar Council (ICC). 2020. Policy Paper on "Local Communities" [online]: Available from: <https://www.inuitcircumpolar.com/news/icc-policy-paper-on-local-communities-chronicles-opposition-to-the-undermining-and-erosion-of-inuit-rights/>

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) 2019. Special Report: Climate change and land, [online]: Available from: <https://www.ipcc.ch/srcc1/>

Jonas, H.C., 2017. "Indigenous Peoples' and Community Conserved Territories and Areas (ICCAs): Evolution in International Biodiversity Law", chapter 10 in *Biodiversity and Nature Protection Law*, E. Morgera and J. Razzaque (eds.) Edward Elgar Publishing.

Jonas, H.D. and Jonas, H.C. 2019. Short communication: Are 'Conserved Areas' conservation's most compelling story? *PARKS*, 25, p.103. <http://www.doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.PARKS-25-2HJ.en>

Jonas, H., and T. Dixon, 2020. "UN biodiversity negotiators must protect human rights to protect the planet." ICCA Consortium [online]: Available from: <https://www.iccaconsortium.org/index.php/2020/02/21/un-biodiversity-negotiators-must-protect-human-rights-to-protect-the-planet/>

Kennedy, C.M., Oakleaf, J.R., Theobald, D.M., Baruch-Mordo, S., & Kiesecker, J. 2018. Global Human Modification. [Raster data]. <https://doi.org/10.6084/m9.figshare.7283087>

Kennedy, C.M., Oakleaf, J. R., Theobald, D.M., Baruch-Mordo, S. & Kiesecker, J. (2019). Managing the middle: A shift in conservation priorities based on the global human modification gradient. *Global Change Biology* 12:811-826 <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/gcb.14549>

Kothari, A., Corrigan, C., Jonas, H., Neumann, A., and Shrumm, H. (eds). 2012. Recognising and Supporting Territories and Areas Conserved By Indigenous Peoples And Local Communities: Global Overview and National Case Studies. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, ICCA Consortium, Kalpavriksh, and Natural Justice, Montreal, Canada. *Technical Series no. 64*, 160 pp

Kothari, A. 2021. "Colonial conservation in new avatars", *Wall Street International Magazine* [online]: Available from: <https://wsimag.com/economy-and-politics/64574-colonial-conservation-in-new-avatars>

LandMark. (2020). *LandMark: Global Platform on Indigenous and Community Lands*. [online]: Available from: www.landmarkmap.org

Locke, H., 2014. Nature needs half: a necessary and hopeful new agenda for protected areas. *Nature New South Wales*, 58(3), pp.7-17.

Louis, R. P., Johnson, J. T. and Pramono, A. H. 2012. Introduction: Indigenous Cartographies and Counter-Mapping, *Cartographica*, 47(2), pp. 77–79.

Lyons, I., Hill, R., Deshong, S., Mooney, G., & Turpin, G. 2020. Protecting what is left after colonisation: Embedding climate adaptation planning in traditional owner narratives. *Geographical Research*, 58(1), 34–48. <https://doi.org/10.1111/1745-5871.12385>

Macpherson, E., & Ospina, F. C. 2020. The pluralism of river rights in Aotearoa, New Zealand and Colombia. *SocArXiv*. <https://doi.org/10.31235/osf.io/rdh4x>

Mapping Back (2021) [online]: Available from: http://mappingback.org/home_en/

Mclvor, O. 2020. Indigenous Language Revitalization and Applied Linguistics: Parallel Histories, Shared Futures? *Annual Review of Applied Linguistics*, 40, 78–96. <https://doi.org/10.1017/S0267190520000094>

Menton, M., Milanez, F., Souza, J. M. de A., & Cruz, F. S. M. 2021. The COVID-19 pandemic intensified resource conflicts and indigenous resistance in Brazil. *World Development*, 138, 105222. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105222>

Milgin, J., Nardea, L., Oakleaf, J., Parriman, D. and Poelina, A. 2019. Moving from reactive to proactive development planning to conserve Indigenous community and biodiversity values. *Environmental Impact Assessment Review*, 74, pp.1-13. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2018.09.002>



Mistry J., Bilbao, B. A. & Berardi, A. 2016. Community owned solutions for fire management in tropical ecosystems: case studies from Indigenous communities of South America. *Philosophical transactions of the Royal Society of London. Series B, Biological sciences*, 371(1696): 20150174. <https://doi.org/10.1098/rstb.2015.0174>

Mongabay, 2018. Forests and indigenous rights land \$459M commitment [online]: Available from: <https://news.mongabay.com/2018/09/forests-and-indigenous-rights-land-459m-commitment/>

Native Land (2021) Native Land Digital [online] Available from: <https://native-land.ca/>

Nelson, A. & Chomitz, K. M. 2011. Effectiveness of strict vs. multiple use protected areas in reducing tropical forest fires: A global analysis using matching methods. *PLoS ONE*, 6(8). p.e22722. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0022722>

O'Bonsawin, C. M. 2010. 'No Olympics on stolen native land': Contesting Olympic narratives and asserting indigenous rights within the discourse of the 2010 Vancouver Games. *Sport in Society*, 13(1), 143–156. <https://doi.org/10.1080/17430430903377987>

Oakleaf, J.R., Kennedy, C.M., Baruch-Mordo, S., Gerber, J.S., West, P.C., Johnson, J.A. and Kiesecker, J., 2019. Mapping global development potential for renewable energy, fossil fuels, mining and agriculture sectors. *Scientific data*, 6(1), pp.1-17. <http://www.doi.org/10.1038/s41597-019-0084-8>

Oktavia, P., Salim, W., & Perdanahardja, G. 2018. Reinventing papadak/hoholok as a traditional management system of marine resources in Rote Ndao, Indonesia. *Ocean & Coastal Management*, 161, 37–49. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2018.04.018>

Olson, M. D., & Dinnerstein, E. (2008). The Global 200: A representation approach to conserving the earth's most biologically valuable ecoregions. *Conservation Biology*, 12:502-515. <https://doi.org/10.1046/j.1523-1739.1998.012003502.x>

Parisien, M.A., Barber, Q.E., Hirsch, K.G., Stockdale, C.A., Erni, S., Wang, X., Arseneault, D. and Parks, S.A.,

2020. Fire deficit increases wildfire risk for many communities in the Canadian boreal forest. *Nature communications*, 11(1), pp.1-9. <https://doi.org/10.1038/s41467-020-15961-y>

Participants of the Thematic Workshop on Human Rights in the Post-2020 Global Biodiversity Framework, 2021. Human Rights in the post-2020 Global Biodiversity Framework: Options for integrating a human rights-based approach to achieve the objectives of the Convention on Biological Diversity. [online] Available from: <https://www.forestpeoples.org/en/briefing-paper/2021/human-rights-post-2020-global-biodiversity-framework-options-integrating-human>.

The Philippine ICCA Consortium, 2021. Philippines: A national analysis on the status of territories of life. Territories of Life: 2021 Report. ICCA Consortium. Available from: <https://report.territoriesoflife.org>.

Potapov, P et al. (2008) 'Mapping the World's Intact Forest Landscapes by Remote Sensing', 13(2), p. 51. Available at: https://www.jstor.org/stable/26267984?seq=1#metadata_info_tab_contents (Accessed: 10 February 2020).

Potapov, P., Hansen, M.C., Laestadius, L., Turubanova, S., Yaroshenko, A., Thies, C., Smith, W., Zhuravleva, I., Komarova, A., Minnemeyer, S. and Espova, E., 2017. The last frontiers of wilderness: Tracking loss of intact forest landscapes from 2000 to 2013. *Science advances*, 3(1), p.e1600821. <http://www.doi.org/10.1126/sciadv.1600821>

Rights and Resources Initiative (RRI), 2015. Who Owns the World's Land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights. *Washington DC: Rights and Resources Initiative*. [online]: Available from: <https://rightsandresources.org/who-owns-the-worlds-land-a-global-baseline-of-indigenous-and-community-land-rights/>

Rights and Resources Initiative (RRI). 2019. Indigenous + community response to IPCC report. A statement on the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) Special Report on Climate Change: A statement on the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) Special Report on Climate Change and Land from Indigenous Peoples and local communities from

42 countries spanning 76% of the world's tropical forests [online]: Available from: www.ipccresponse.org/home-en

Rights and Resources Initiative (RRI). 2020a. Urgency and Opportunity: Addressing global health, climate, and biodiversity crises by scaling-up the recognition and protection of Indigenous and community land rights and livelihoods. RRI: Washington, D.C. [online]: Available from: <https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2020/09/Brief-Final.pdf>

Rights and Resources Initiative (RRI). 2020b. Estimate of the area of land and territories of Indigenous Peoples, local communities, and Afro-descendants where their rights have not been recognized: *Technical report*. RRI: Washington, D.C.

Rights and Resources Initiative (RRI). 2020c. Rights-Based Conservation: The path to preserving Earth's biological and cultural diversity? *Technical Report*. RRI: Washington, D.C.

Reid, G., Sieber, R., & Blackned, S. 2020. Visions of time in geospatial ontologies from Indigenous peoples: A case study with the Eastern Cree in Northern Quebec. *International Journal of Geographical Information Science*, 34(12), 2335–2360. <https://doi.org/10.1080/13658816.2020.1795176>

Rist, P., Rassip, W., Yunupingu, D., Wearne, J., Gould, J., Dulfer-Hyams, M., Bock, E., & Smyth, D. 2019. Indigenous protected areas in Sea Country: Indigenous-driven collaborative marine protected areas in Australia. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, 29(S2), 138–151. <https://doi.org/10.1002/aqc.3052>

Ryks, J. L. 2014. Land/seascapes of exclusion: The new colonial project: Land/seascapes of exclusion. *Asia Pacific Viewpoint*, 55(1), 38–53. <https://doi.org/10.1111/apv.12038>

Sajeva, G. 2017. The conservation of the environment in Ecuador's constitution. *Archivio Di Storia Della Cultura*, 47, 359–381. <https://doi.org/10.1436/87986>

Satizábal, P., & Batterbury, S. P. J. 2018. Fluid geographies: Marine territorialisation and the scaling up of local

aquatic epistemologies on the Pacific coast of Colombia. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 43(1), 61–78. <https://doi.org/10.1111/tran.12199>

Schleicher, J., Peres, C. A., Amano, T., Llactayo, W. & Leader-Williams, N. 2017. Conservation performance of different conservation governance regimes in the Peruvian Amazon. *Scientific Reports* 7:11318: 1-10. <https://doi.org/10.1038/s41598-017-10736-w>.

Smith, W., Neale, T., & Weir, J. K. 2021. Persuasion without policies: The work of reviving Indigenous peoples' fire management in southern Australia. *Geoforum*, 120, 82–92. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.01.015>

Stevens, S., N. Pathak Broome and T. Jaeger, J. Aylwin, G. Azhdari, D. Bibaka, G. Borrini-Feyerabend, M. Colchester, N. Dudley, C. Eghenter, F. Eleazar, M. T. Farvar, F. Frascaroli, H. Govan, S. Hugu, H. Jonas, A. Kothari, G. Reyes, A. Singh, and L. Vaziri. 2016. Recognising and Respecting ICCAs Overlapped by Protected Areas. Report for the ICCA Consortium forests [online]: Available from: www.iccaconsortium.org.

Tauli-Corpuz, V., J. Alcorn, A. Molnar, C. Healy, and E. Barrow. 2020. "Cornered by PAs: Adopting rights-based approaches to enable cost-effective conservation and climate action." *World Development* 130: 104923. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.104923>

UNEP-WCMC. 2020. How to submit your ICCA data to global databases: A manual for indigenous peoples and local communities 2.0. UNEP-WCMC: Cambridge, UK. Available at: www.wcmc.io/iccadatamanual

UNEP-WCMC and IUCN. 2020a. Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) On-line, February 2020, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Available at: www.protectedplanet.net.

UNEP-WCMC and IUCN. 2020b. Protected Planet: The World Database on other effective area-based conservation measures (WD-OECM) On-line, February 2020, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Available at: www.protectedplanet.net.

UNEP-WCMC and IUCN. 2021a, Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA) On-line,



January 2021, Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN. Available at: www.protectedplanet.net/

UNEP-WCMC and IUCN. 2021b, Protected Planet: The World Database on Other Effective Area-Based Conservation Measures (WD-OECM) On-line, January 2021, Cambridge, UK: Available at: www.protectedplanet.net/

UNEP-WCMC. 2021a: The ICCA Registry, On-line, February 2021, Cambridge, UK: UNEP-WCMC. Available at: <https://www.iccaregistry.org/en/participate/benefits-and-considerations>

UNEP-WCMC. 2021b: The ICCA Registry, On-line, February 2021, Cambridge, UK: UNEP-WCMC. Available at: <https://www.iccaregistry.org>

UNEP-WCMC, IUCN and NGS. 2021. *Protected Planet Live Report 2021*. UNEP-WCMC, IUCN and NGS: Cambridge UK; Gland, Switzerland; and Washington, D.C., USA. Available at: <https://livereport.protectedplanet.net/>

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) 1992. FCCC/INFORMAL/84 GE.05-62220 (E) 200705. [online]: Available from: <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/conveng.pdf>

Walker, W. S., Gorelik, S. R., Baccini, A., Aragon-Osejo, J. L., Josse, C., Meyer, C., Macedo, M. N., Augusto, C., Rios, S., Katan, T., Souza, A. A. de, Cuellar, S., Llanos, A., Zager, I., Mirabal, G. D., Solvik, K. K., Farina, M. K., Moutinho, P., & Schwartzman, S. 2020. The role of forest conversion, degradation, and disturbance in the carbon dynamics of Amazon indigenous territories and protected areas. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 117(6), 3015–3025. <https://doi.org/10.1073/pnas.1913321117>

Wilson, E.O., 2016. *Half-earth: our planet's fight for life*. WW Norton & Company.

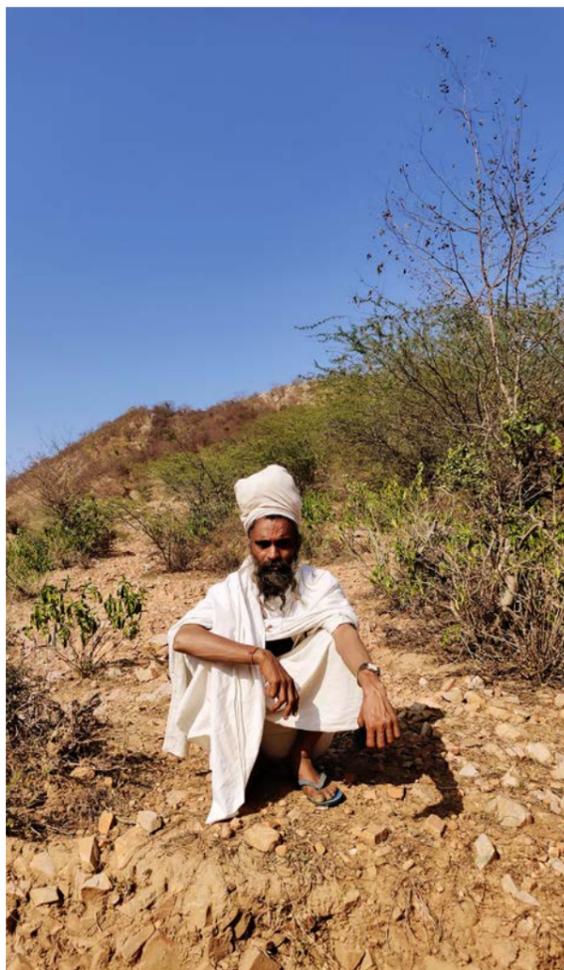
Woroniecki, S., Wendo, H., Brink, E., Islar, M., Krause, T., Vargas, A. M., & Mahmoud, Y. 2020. Nature unsettled: How knowledge and power shape 'nature-

based' approaches to societal challenges. *Global Environmental Change*, 65, 102132. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2020.102132>

WWF et al., forthcoming, 2021. Upcoming report led by WWF, UNEP-WCMC and other conservation organizations (full citation pending).

Zhou, Y., Varquez, A.C.G., & Kanda, M. 2019. High-resolution global urban growth projection based on multiple applications of the SLEUTH urban growth model. *Scientific Data*, 6, 34. <https://doi.org/10.1038/s41597-019-0048-z>

Photo: Aditi Veena



Annexe 1

Les données et leurs limites

Ensembles de données utilisés

Tableau 1. Ensembles de données utilisés dans cette analyse. Ceux en gris ont été utilisés pour créer la couche des APAC potentielles, celles en vert ont été croisées avec la couche des APAC potentielles pour obtenir les résultats.

| Nom de l'ensemble de données | Description | Citation et version utilisée | Objectif de l'analyse | Limites de l'ensemble de données |
|---|--|---|---|--|
| Couche de référence des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales | Une couche de référence mondiale des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales couvrant 132 pays a été générée en combinant des ensembles de données contenant des territoires dont les Peuples Autochtones et les communautés locales ont la propriété et/ou l'autorité de gouvernance (indépendamment de la reconnaissance légale). Ces ensembles de données proviennent d'initiatives déjà réalisées qui ont grandement contribué à la compréhension de la situation des Peuples Autochtones et des communautés locales. Les ensembles de données comprenaient l'ensemble de données sur les terres des Peuples Autochtones (Garnett et al., 2018) ; LandMark (2020) ; la Base de données mondiale sur les aires protégées (UNEP-WCMC & IUCN, 2020a) ; la base de données mondiale sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (UNEP-WCMC & IUCN, 2020b) ; l'ensemble de données sur la gouvernance des terres et des eaux par les communautés Autochtones et locales (Conservation International, 2020). L'information complète de cette couche se trouve dans WWF et al., à paraître (2021). | (WWF et al., 2021, à paraître) | Fait partie de la couche des APAC potentielles (les aires possédées/gouvernées par les Peuples Autochtones et les communautés locales). | Cette couche ne couvre que les terres. Les ensembles de données comportant une composante marine ont été coupés de manière à ne conserver que les zones terrestres, car seules des données partielles étaient disponibles pour les zones côtières et marines sous la propriété ou la gouvernance des Peuples Autochtones et des communautés locales. Cette couche n'inclue pas tous les pays (132 y figurent). Néanmoins, en combinant ces ensembles de données, elle fournit l'ensemble de données le plus complet à ce jour sur les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales. |
| La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) | La WDPA est la base de données mondiale la plus complète sur les aires protégées marines et terrestres, mise à jour mensuellement. La compilation et la gestion de la WDPA sont assurées par le Centre mondial pour le suivi de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC). Pour cette analyse, nous avons utilisé des points et des polygones : GOV_TYPE = « Indigenous Peoples » (Peuples Autochtones) ou « Local communities » (Communautés locales) (moins STATUS = « Proposed » (Proposé) ou « not Reported » (Non Déclaré) ou DESIG = « UNESCO Man and Biosphere Reserve » (Réserve de biosphère de l'UNESCO). Ces sites ont été exclus selon la méthode habituelle de calcul des statistiques de couverture de la WDPA). | (UNEP-WCMC & IUCN, 2021a) Version : Janvier 2021 | Les aires protégées sous la gouvernance des Peuples Autochtones et des communautés locales ont été incluses dans la couche des APAC potentielles. Les APAC peuvent également répondre à la définition d'une aire protégée, si l'un des principaux objectifs de l'APAC est la conservation de la biodiversité, et si les gardiens de l'APAC décident d'adopter ce terme. | Dans le cas de la WDPA et de la WD-OECM, les sites à gouvernance partagée n'ont pas été inclus dans la couche de référence. Bien que de nombreux accords de gouvernance partagée impliquent des Peuples Autochtones et des communautés locales, il n'est pas possible de les identifier en se basant sur le degré de détail de la WDPA et de la WD-OECM. Puisqu'il exclut les aires protégées où les Peuples Autochtones et les communautés locales participent à la gouvernance sans en être la seule autorité, ce rapport est susceptible de sous-estimer l'étendue des aires protégées gouvernées par les Peuples Autochtones et les communautés locales. |

| Nom de l'ensemble de données | Description | Citation et version utilisée | Objectif de l'analyse | Limites de l'ensemble de données |
|---|---|---|--|--|
| La base de données mondiale sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (WD-OECM) | La WD-OECM est une nouvelle base de données mondiale sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) marines et terrestres. La base de données, incomplète, est mise à jour mensuellement. La compilation et la gestion de la WD-OECM sont assurées par l'UNEP-WCMC. Pour cette analyse, nous avons utilisé des polygones : GOV_TYPE = « Indigenous Peoples » (Peuples Autochtones) ou « Local communities » (Communautés locales). | (UNEP-WCMC & UICN, 2021b) Version : Janvier 2021 | Les AMCE sous la gouvernance des Peuples Autochtones et des communautés locales ont été incluses dans la couche des APAC potentielles. Les APAC peuvent également répondre à la définition d'une AMCE, si l'APAC a des résultats en matière de conservation (indépendamment de ses objectifs), et si les gardiens de l'APAC décident d'adopter ce terme. | Dans le cas de la WDPA et de la WD-OECM, les sites à gouvernance partagée n'ont pas été inclus dans la couche de référence. Bien que de nombreux accords de gouvernance partagée impliquent des Peuples Autochtones et des communautés locales, il n'est pas possible de les identifier à partir du degré de détail de la WD-OECM. Puisqu'il exclut les AMCE où les Peuples Autochtones et les communautés locales participent à la gouvernance sans en être la seule autorité, ce rapport est susceptible de sous-estimer l'étendue des AMCE gouvernées par des Peuples Autochtones et des communautés locales. La WD-OECM est relativement récente et ne contient pas encore de données pour la majorité des pays. |
| Modification humaine mondiale (Global Human Modification) | La couche Global Human Modification (GHM) fournit une indication de l'état écologique des écosystèmes terrestres à l'échelle mondiale (à une résolution de 1 km vers 2016), en fonction de l'ampleur des modifications apportées par les activités humaines, à savoir l'établissement humain, l'agriculture, le transport, l'exploitation minière et la production d'énergie (Kennedy <i>et al.</i> 2018). Les zones à faible modification humaine faibles ont été sélectionnés en suivant Kennedy <i>et al.</i> (2018). | (Kennedy <i>et al.</i> , 2018) Données de ~2016 | Pour intégrer à la couche des APAC potentielles (les zones présentant de faibles modifications humaines comme indicateur d'un bon état écologique). | L'ensemble de données GHM cartographie l'état actuel des terres (vers 2016) en prenant en compte l'étendue spatiale et l'ampleur des impacts des établissements humains, de l'agriculture, des transports, de l'exploitation minière, de la production d'énergie et des infrastructures électriques à l'échelle mondiale (excepté l'Antarctique) (Kennedy <i>et al.</i> , 2018). Le GHM va de 0 (aucune modification) à 1 (entièrement modifié) et reflète la proportion d'un paysage modifié par les impacts humains cumulatifs cartographiés. Bien que le GHM saisisse un grand nombre des facteurs de stress anthropiques importants, il ne les saisit pas tous, notamment la production de bois ou l'exploitation forestière sélective, les pâturages, l'utilisation des terres à des fins récréatives, la chasse, la propagation des espèces envahissantes ou les changements climatiques. Le GHM se concentre sur la cartographie des activités humaines reconnues pour avoir un impact négatif sur les systèmes naturels terrestres, mais omet celles qui, en particulier dans des territoires gouvernés de manière coutumière par les Peuples Autochtones et les communautés locales, sont susceptibles d'améliorer l'environnement par la constitution d'un patrimoine foncier capable de protéger la biodiversité et de fournir des services environnementaux essentiels (IPBES 2019). |
| Le registre des APAC | Le registre mondial des APAC a été créé en 2008 pour sensibiliser à l'importance des pratiques de conservation des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il s'agit d'un registre mondial des aires et territoires autodéclarés et conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales. Les données du registre des APAC sont fournies volontairement par les gardiens des APAC ou par les organisations qui les soutiennent. Le registre n'est pas encore exhaustif, mais il continue de s'enrichir chaque année, fournissant une base de données indispensable pour promouvoir la reconnaissance et le soutien des APAC dans le monde entier. | (UNEP-WCMC, 2021b) - | Les APAC connues du registre des APAC ont été incluses dans la couche des APAC potentielles. Les APAC du registre des APAC ont été soumises par les gardiens des APAC eux-mêmes ou par l'organisation qui les soutient. | La base de données du registre des APAC n'était initialement pas un ensemble de données spatiales. Pour les besoins de cette analyse, les données ont été converties en un ensemble de données spatiales de points, en utilisant les valeurs de latitude et de longitude et en appliquant un tampon correspondant à la superficie déclarée. Par conséquent, les données ne représentent pas la forme réelle de des APAC. Les sites qui n'avaient pas déclaré de superficie, dont la latitude et la longitude étaient erronées ou dont l'utilisation était soumise à certaines restrictions ont été exclus de cette analyse. |

| Nom de l'ensemble de données | Description | Citation et version utilisée | Objectif de l'analyse | Limites de l'ensemble de données |
|--|---|---|--|--|
| | Données soumises par le Consortium APAC et les partenaires de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC. | N/A | | Ces données n'ont pas été soumises au registre des APAC mais ont été transmises pour les besoins du présent rapport. Aux fins de cette analyse, ces données ont été converties en un ensemble de données spatiales de points, en utilisant les valeurs de latitude et de longitude et en appliquant un tampon correspondant à la superficie déclarée. Par conséquent, les données ne représentent pas la forme réelle des APAC. Les sites qui n'avaient pas déclaré de superficie, dont la latitude et la longitude étaient erronées ou dont l'utilisation était soumise à certaines restrictions ont été exclus de cette analyse. |
| La base de données mondiale des Zones clés pour la biodiversité (ZCB) (World Database of Key Biodiversity) | Sites of significance for the global persistence of biodiversity, defined using criteria in the <i>Global Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas</i> (IUCN 2016). Data on KBAs are held in the World Database of Key Biodiversity Areas, which is managed by BirdLife International on behalf of the KBA Partnership, comprising 13 of the world's leading conservation organizations. | (IUCN, 2016; BirdLife International, 2020) Version utilisée : Septembre 2020 | Déterminer dans quelle mesure les APAC potentielles chevauchent les zones identifiées comme importantes pour la biodiversité. | Cet ensemble de données est constitué de zones identifiées comme importantes pour la biodiversité. L'ensemble de données n'est mis à jour que 2 à 4 fois par an ; il se peut donc que des changements sur le terrain n'aient pas encore été pris en compte dans la base de données. Les Zones clés pour la biodiversité ont été identifiées de la manière la plus complète pour les oiseaux par les Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (Important Bird and Biodiversity Areas, IBA) et pour les espèces hautement menacées limitées à un seul site (sites de l'Alliance for Zero Extinction). Les oiseaux représentent moins de 50 % des espèces pour lesquelles des ZCB ont été identifiées, et une application plus complète du Standard mondiale (pour identifier les sites d'importance pour d'autres groupes taxonomiques, pour des écosystèmes, en termes d'intégrité écologique et en fonction de leur caractère irremplaçable) est nécessaire dans la plupart des pays. De nombreuses zones qui ne répondent pas au standard des Zones clés pour la biodiversité peuvent être importantes pour la biodiversité à l'échelle nationale. Il est important de reconnaître que de nombreuses Zones clés pour la biodiversité n'ont pas encore été identifiées. Il est probable que les sites qui répondent au critère C d'intégrité écologique chevauchent des APAC. Il n'y a pas encore de sites répondant au critère C dans la base de données mondiale des Zones clés pour la biodiversité, bien que quatre aient été récemment proposés pour la Mongolie (au moment de la rédaction du présent document). |
| Ecorégions terrestres | Une régionalisation biogéographique de la biodiversité terrestre de la Terre. Les unités biogéographiques sont les écorégions, définies comme des unités terrestres ou marines relativement vastes contenant un assemblage distinct de communautés naturelles partageant une grande majorité d'espèces, de dynamiques et de conditions environnementales. Les écorégions sont classées en 14 biomes. | (Dinerstein <i>et al.</i> , 2017) | Identifier dans quelle mesure les APAC potentielles pourraient contribuer à couvrir de manière représentative des assemblages d'espèces et des écosystèmes géographiquement distincts. | Cet ensemble de données est une régionalisation biogéographique de la biodiversité terrestre de la planète. Il a été affiné grâce à une révision majeure en 2017 et peut être considéré comme précis, avec des classifications bien établies. L'ensemble de données devra probablement être révisé à l'avenir, sur la base d'informations plus précises et en réponse aux impacts des changements climatiques. Cet ensemble de données ne comprend pas de biote d'eau douce. |

| Nom de l'ensemble de données | Description | Citation et version utilisée | Objectif de l'analyse | Limites de l'ensemble de données |
|--|---|------------------------------|---|---|
| Indice cumulatif de potentiel de développement (Cumulative Development Potential Index, DPI) | <p>L'indice mondial de potentiel de développement (Global Development Potential Index, DPI) est une carte des pressions de développement cumulées créée en combinant les indices de développement potentiel (Development Potential Indices, DPI) précédemment publiés (Oakleaf et al. 2019) pour les énergies renouvelables (centrale solaire thermique, énergie solaire photovoltaïque, éolien, hydroélectricité), les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels), l'exploitation minière (métallique, non métallique), l'agriculture (cultures, expansion des biocarburants) et la carte des pressions urbaines basée sur les projections de croissance urbaine mondiale de 2020 à 2050 (Zhou et al. 2019).</p> <p>Le DPI de chaque secteur représente le caractère adapté des terres qui tient compte à la fois du potentiel des ressources et de la faisabilité du développement. Chaque DPI est une carte de l'adaptabilité des terres à l'échelle mondiale, de 1 km de long, qui a été validée à l'aide des emplacements du développement actuel et planifié et dont l'incertitude et la sensibilité ont été examinées. Les DPI peuvent être utilisés pour identifier les terres présentant des conditions économiques et physiques favorables à l'expansion d'un secteur particulier et pour aider à la planification du développement sectoriel et cumulatif à travers le monde.</p> <p>Chaque DPI a été catégorisé par pays en fonction des fourchettes de score Z standardisés utilisés par Oakleaf et al. 2019, comme suit : faible (≤ 25e centile), modéré (>25e - 75e centile) ou élevé (>75e centile). Ensuite, un indice de développement cumulatif a été créé en combinant tous les secteurs et en conservant la catégorie de pression de développement la plus élevée par cellule.</p> <p>Lorsqu'il est combiné à l'ensemble de données sur les APAC potentielles, le score de l'indice cumulatif de potentiel de développement indique en terme relatif à quel point les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales sont propices ou « prêtes » à être développées par des secteurs économiques primaires. Cependant, les indices de potentiel de développement ne doivent pas être utilisés pour indiquer l'emplacement exact des sites de développement, étant donné qu'ils ne tiennent pas compte des demandes de production au niveau national ou régional en raison des incertitudes ou du manque de données sur les projections par secteur.</p> | (Oakleaf et al., 2019) | Identifier l'étendue des APAC potentielles qui pourraient être soumises à une pression de développement élevée dans le futur. | Les zones à pression de développement élevée indiquent des zones très propices à l'expansion en raison de la présence de grandes réserves de ressources inexploitées et des infrastructures nécessaires à leur extraction et à leur transport. Ainsi, les cartes de pression de développement peuvent ne pas rendre compte de manière adéquate de l'expansion de la Frontière rendue possible par les investissements dans de nouvelles infrastructures par des secteurs comme l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazifère. Les cartes représentant le fort potentiel de développement ne rendent pas non plus compte d'autres aspects de la faisabilité, tels que le type de propriété ou la qualité de la réglementation. Elles ne rendent pas non plus compte des demandes de production en raison des incertitudes, du manque de données et du caractère changeant des politiques et des incitations qui les affectent. Ainsi, la carte des pressions de développement doit être interprétée comme représentant en terme relatif le caractère propice à l'expansion de différentes industries du secteur primaire et non comme l'emplacement exact des sites de développement ou la superficie totale des terres qui seront converties. |

| Nom de l'ensemble de données | Description | Citation et version utilisée | Objectif de l'analyse | Limites de l'ensemble de données |
|--|--|---------------------------------------|--|--|
| Paysages forestiers intacts (Intact forest landscapes) | Les paysages forestiers intacts sont définis comme une étendue ininterrompue d'écosystèmes naturels dans les zones forestières existantes, sans signes d'activité humaine significative, et dont la superficie est d'au moins 500 km ² (Potapov et al., 2008). | (Potapov et al., 2008) | Identifier dans quelle mesure les APAC potentielles chevauchent les paysages forestiers intacts. | Les paysages forestiers intacts sont détectés à l'aide de techniques de télédétection, ce qui signifie qu'ils peuvent ne pas être totalement exacts dans certaines zones en raison d'une mauvaise classification des algorithmes informatiques et de problèmes liés à l'imagerie satellite. Cette analyse a utilisé la version 2016 des données ; les résultats pourraient donc changer si l'analyse était effectuée à nouveau suite à la création d'une couche de données plus à jour. |
| Sites naturels et mixtes du patrimoine mondial | La liste du patrimoine mondial comprend 1 121 biens d'une valeur universelle exceptionnelle. Pour être inclus sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et répondre à au moins un des dix critères de sélection. Les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial (249) ont été extraits de la version de janvier 2021 de la WDPA pour être utilisés dans cette analyse. | (UNEP-WCMC & UICN, 2021a; UICN, 2021) | Identifier les sites du patrimoine mondial qui chevauchent dans une certaine mesure les APAC potentielles. | Il y a un décalage entre l'inscription d'un site du patrimoine mondial et la publication des données via la WDPA. |
| Filet de sécurité mondial (Global Safety Net) | Le filet de sécurité mondial a été proposé comme un ensemble de zones terrestres qui revêtent une importance particulière pour la biodiversité et la stabilisation du climat. Il combine 12 ensembles de données dans le but d'identifier les zones qu'il est important de conserver pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité et de carbone (Dinerstein et al., 2020). | (Dinerstein et al., 2020) | Déterminer dans quelle mesure les APAC potentielles chevauchent le filet de sécurité mondial. | Le filet de sécurité mondial est une combinaison partielle de 12 ensembles de données, qui ont tous leurs propres limitations. Voir Dinerstein et al. (2020) pour plus de détails sur chacun d'entre eux. L'analyse présentée dans l'article est maintenant un peu dépassée (par exemple, elle utilise une version de 2018 de la WDPA). L'estimation par les auteurs de la superficie des Zones clés pour la biodiversité « non protégées » (y compris les sites de l'Alliance for Zero Extinction) + les zones tampons + les hotspots + les emplacements pour les espèces rares et menacées, ne représentent ensemble que 2,4 % des terres. L'étendue des Zones clés pour la biodiversité « non protégées » à elles-seules, sans les zones tampons et les autres sites, est en fait de 4,5 %. Les auteurs ont exclu toutes les zones qui ne répondaient pas à leur définition d'habitat naturel/semi-naturel. Il en résulte qu'un certain nombre de sites de l'Alliance for Zero Extinction (et de nombreuses Zones clés pour la biodiversité, entièrement ou en partie) ont été exclus. |

Limites de la couche des APAC potentielles

Ce rapport estime l'étendue des APAC potentielles à l'échelle mondiale en combinant un ensemble de données sur les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales (WWF *et al.*, 2021, à paraître) avec un ensemble de données sur les zones en bonne condition écologique (c'est-à-dire peu modifiées par l'humain). En adoptant cette approche, des suppositions importantes ont été faites, lesquelles ne colleront pas toujours à la réalité : notamment que toutes les APAC présentent un faible niveau de modification humaine et que les gardiens de ces terres s'identifient au concept d'« APAC ». Cette méthode a donc des limites inhérentes, et cette couche d'APAC potentielles ne doit être considérée que comme une estimation de l'endroit où les APAC pourraient se trouver dans les écosystèmes terrestres.

Premièrement, les données sur les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales (qui font partie de la couche des APAC potentielles) ne couvrent que les zones terrestres et sont incomplètes, ce qui signifie que les zones situées en dehors de cette couche de référence ne devraient pas être considérées comme dépourvues d'APAC. En outre, si l'étendue des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales peut être sous-estimée pour certaines zones, elle est susceptible d'être surestimée pour d'autres, notamment pour les zones où Garnett *et al.* (2018) ont modélisé l'étendue des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales à partir des données de recensement. Pour plus d'informations sur les limites de la couche de référence des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales en particulier, voir WWF *et al.*, à paraître (2021).

Deuxièmement, les zones à faible modification humaine ont été utilisées comme indicateur des zones en bon état écologique. Cette approche a plusieurs limites :

- Toutes les zones à faible modification humaine ne présentent pas une bonne condition écologique (c'est-à-dire une forte intégrité de l'écosystème ou des espèces).
- En sélectionnant uniquement les zones en bonne condition écologique, les APAC qui sont « **perturbées** » ou « **souhaitées** » pourraient être exclues.
- Cette méthode peut avoir exclu des APAC potentielles dont le paysage est modérément ou fortement modifié. De nombreuses APAC ont des paysages modifiés ; toutefois, les activités et la modification du paysage sont bénéfiques pour la biodiversité, la séquestration du carbone et d'autres services écosystémiques

(Kennedy *et al.*, 2020), tout en faisant partie de leur patrimoine culturel.

Dans le cas de la WDPA et de la WD-OECM, les sites à gouvernance partagée n'ont pas été inclus dans la couche de référence. Bien que de nombreux accords de gouvernance partagée impliquent des Peuples Autochtones et des communautés locales, il n'est pas possible de les identifier à partir des informations fournies par la WDPA et la WD-OECM. Puisque cela exclut les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone où les Peuples Autochtones et les communautés locales participent à la gouvernance sans en être la seule autorité, il est possible que ce rapport sous-estime l'étendue des APAC potentielles.

Par ailleurs, l'ensemble de données sur les APAC potentielles est susceptible d'inclure des terres dont les gardiens ne connaissent pas le concept d'« APAC » ou ne s'y identifient pas. Il ne faut donc pas supposer que les gardiens de toutes les zones couvertes par la couche de référence accepteraient la caractérisation de leurs terres comme des « APAC potentielles ».

Les statistiques fournies dans ce rapport ne sont que des estimations, mais elles s'ajoutent aux données prouvant que les APAC sont une composante essentielle des efforts de conservation mondiaux, et que les Peuples Autochtones et les communautés locales doivent être soutenus afin que ces données soient compilées de manière participative. Les Peuples Autochtones et les communautés locales doivent donc être soutenus pour cartographier leurs APAC et pour partager leurs données selon un processus de consentement libre, informé et préalable. De cette façon, la couche de référence estimée présentée ici pourra progressivement être remplacée par un ensemble de données précises sur les APAC auto-identifiées et autodéclarées.



Annexe 2 Méthodes détaillées

i. Couche des APAC potentielles

- La couche de référence des terres des Peuples Autochtones et des communautés locales [de WWF *et al.*, 2021, à paraître] a été mise à jour avec les dernières versions de la WDPA et de la WD-OECM (janvier 2021).
- Les points et les polygones de la WDPA et de la WD-OECM ont été inclus, en ne sélectionnant que les sites dont le GOV_TYPE = « Indigenous Peoples » (Peuples Autochtones) ou « Local communities » (Communautés locales), moins STATUS = « Proposed » (Proposé) ou « Not Reported » (Non Déclaré) ou « UNESCO Man and Biosphere Reserve » (Réserve de biosphère de l'UNESCO). Ces sites ont été exclus en suivant la méthode habituelle de calcul des statistiques de couverture de la WDPA et de la WD-OECM.
- Cette couche a été croisée avec les zones à faible modification humaine (en utilisant l'indice mondial de modification humaine) pour identifier des APAC potentielles.
- Les APAC connus (n=119) ont ensuite été ajoutés à cette couche. Ces dernières proviennent de la base de données du registre des APAC, des membres du Consortium APAC ou des partenaires de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC.
- Seules les données transmises sans restriction ont été incluses dans l'analyse. Celles qui comportaient des zones rapportées manquantes ou des erreurs dans les latitudes et longitudes ont également été exclues.
- Certaines des APAC connues étaient des données sous forme de point ; une zone tampon correspondant à leur superficie déclarée a été créée avant de les ajouter aux APAC potentielles.

- La couche des APAC potentielles a ensuite été dissoute en une couche plane. Cette couche plane a été croisée avec une version modifiée de la couche de base des pays de la Global Administrative Areas (GADM), afin de supprimer les zones marines. La couche a aussi été divisée selon les pays (en utilisant leur code ISO3). 113 pays sont présents dans cette couche.
- Une identité (outil SIG) a ensuite été effectuée entre les APAC potentielles et la WDPA et la WD-OECM afin de distinguer les zones de chevauchement avec les aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé.

ii. Couverture des APAC potentielles

- Pour appréhender la couverture des APAC potentielles au niveau mondial, la superficie des APAC potentielles terrestres a été divisée par la superficie terrestre totale, en excluant l'Antarctique (27 846 664 km² / 134 918 845 km²), ce qui donne 21 % (28 millions de km²). Pour créer les statistiques sur les aires protégées et conservées (à savoir celles protégées et conservées par l'État ou le secteur privé), la version de janvier 2021 des données de l'initiative de Protected Planet (WDPA et WD-OECM, points et polygones) a été utilisée. La **méthode habituelle de Protected Planet pour le calcul des statistiques de couverture** a été appliquée, aboutissant à un résultat de 14 % (18,5 millions de km²).
- La superficie de la couche des APAC potentielles qui se trouve à l'extérieur des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé, telles que calculées à l'étape précédente, a été calculée en retirant les zones des APAC potentielles qui croisent la couche des aires protégées et conservées (28 millions de km²), ce qui donne 23 millions de km² (83 % de la superficie).

- Cette superficie (23 millions de km²) a ensuite été ajoutée à la superficie des aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé (18,5 millions de km², calculée lors d'une étape antérieure), ce qui donne un total de (41,5 millions de km²). Cette superficie a été divisée par la totalité de la superficie terrestre, à l'exclusion de l'Antarctique (134 918 845 km²), donnant un taux de 31 %.

iii. Pression de développement élevée

- Les indices de pression de développement ont été reclassés pour n'inclure que les cellules ayant une pression de développement élevée (5 et 6, suivant Oakleaf *et al.*, 2019). Cela pour deux raisons principales : 1) la simplification de l'analyse et 2) une plus faible certitude en ce qui concerne les zones à pression moyenne et faible. Cette moindre certitude est due à des erreurs d'omission liées aux ensembles de données sur les infrastructures mondiales. D'autres raisons sont liées aux progrès des technologies permettant la capture des ressources. Cet ensemble de données a ensuite été reprojété au WGS 1984 et converti en une classe d'entités polygonales (en conservant les limites des cellules). Une intersection a été réalisée avec la couche des APAC potentielles et la superficie a été calculée.

iv. Écorégions et biomes

- La superficie totale de chaque écorégion a été calculée. Les écorégions ont été croisées avec la couche des APAC potentielles. La superficie de chaque écorégion couverte par la couche des APAC potentielles a été calculée. La couverture des biomes a été calculée en additionnant les résultats de la couverture des écorégions constituant chaque biome.

v. Zones clés pour la biodiversité (ZCB)

- Les ZCB (polygones uniquement) ont été découpées dans le GADM pour ne retenir que les ZCB terrestres. La superficie terrestre mondiale des ZCB a été calculée. Celles-ci ont ensuite été croisées avec les APAC potentielles pour calculer la superficie.

vi. Paysages forestiers intacts

- La superficie totale des paysages forestiers

intacts a été calculée. Ceux-ci ont ensuite été croisés avec les APAC potentielles et la zone d'intersection a été calculée.

vii. Filet de sécurité mondial

- Chaque couche du filet de sécurité mondial a été dissoute pour éliminer tout chevauchement. Les aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé ont été effacées de chaque couche du filet de sécurité mondial. Les éléments de biodiversité du filet de sécurité mondial (rareté des espèces, ensembles d'espèces distinctes, phénomènes rares, intégrité) ont été effacés des couches de carbone. La superficie de chaque couche a été calculée. Chaque couche a été croisée avec les APAC potentielles et chaque zone d'intersection a été calculée séparément. Toutes les couches du filet de sécurité mondial ont ensuite été fusionnées et dissoutes, et la superficie totale du filet de sécurité mondial (moins les aires protégées et conservées par l'État ou le secteur privé) a été calculée. Les APAC potentielles ont ensuite été croisées avec ces couches et la superficie a été calculée.

viii. Sites du patrimoine mondial

- Les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial (n=249) ont été extraits de la WDPA (version de janvier 2021). Les 249 sites ont ensuite été croisés avec les APAC potentielles, puis la zone de chevauchement a été calculée.

ix. Intégration de la littérature dans l'analyse spatiale

- Des combinaisons multiples de divers mots clés ont été utilisées pour effectuer des recherches dans les bases de données Web of Knowledge, SCOPUS et Google Scholar. La littérature ciblée était celle explorant la gouvernance de la conservation par les Peuples Autochtones en lien avec la conservation de la biodiversité, la gouvernance des aires protégées, les conceptualisations des territoires, les droits aux territoires et la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones en général. Les documents en double ont été supprimés. À l'étape suivante, les titres et les résumés ont été examinés et environ 64 articles évalués par des pairs ont été sélectionnés pour ce rapport.

Annexe 3

La distinction juridique entre les droits des Peuples Autochtones et les droits des communautés locales

Il n'existe pas de définition officielle ou universellement reconnue des Peuples Autochtones, mais la plus citée est celle de **Cobo (1981)**, dont voici un extrait : « Par communautés, peuples et nations autochtones, il faut entendre ceux qui, liés par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distincts des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ce sont à présent des éléments non dominants de la société et ils sont déterminés à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et leur identité ethnique qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuple, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques ». Les droits des Peuples Autochtones (y compris des populations tribales) sont relativement bien définis dans le droit international. Cette catégorie particulière de droits découle de leur identité en tant que Peuples Autochtones (**Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones, 2017**).

En revanche, il n'existe pas de description claire, de définition ou de conception commune des « communautés locales » ou de leurs droits dans le droit international. Une **note de la CDB de 2013** explique : « De nombreuses communautés peuvent être considérées comme locales et peuvent également être décrites comme des communautés traditionnelles... Elles sont culturellement diverses et se trouvent sur tous les continents habités » [traduction libre]. Bien que ce terme soit fréquemment utilisé dans certains forums internationaux tels que la CDB de l'ONU, il est juridiquement incorrect de faire l'amalgame entre les Peuples Autochtones et les communautés locales ou de transférer automatiquement le cadre des droits des Peuples Autochtones aux communautés non Autochtones, dans la mesure où les premiers ont des droits clairs et distincts et les seconds non (voir, par exemple : **Inuit Circumpolar Council, 2020; Forest Peoples Programme, 2013**).

Dans le même temps, le paysage juridique évolue vers une reconnaissance croissante des droits des communautés non Autochtones. Ces droits résultent des relations profondes entre leurs cultures, leurs modes de vie et les territoires et terres collectives qu'elles habitent depuis des générations (voir, par exemple, **l'affaire Saramaka de 2007**), ainsi que des droits des paysans (voir : Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, 2018) et, plus généralement, des droits des minorités (voir : **Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, 1992**).

Nonobstant ce qui précède, toute personne membre d'une communauté locale non Autochtone bénéficie des droits humains internationalement reconnus dont jouissent tous les individus, en vertu, entre autres, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des traités relatifs aux droits humains. Selon le droit international, une « définition » n'est pas une condition préalable à la protection ; des groupes tels que certaines minorités se sont vu garantir des droits en vertu du droit international sans pour autant avoir eu à répondre à une définition.

Photo : Grazia Borrini-Feyerabend





**Consortium
APAC**